APPERT · A · à PARIS

Assurez

LA QUALITÉ DE VOS VINS

en utilisant dès la vendange

ŒNOTANNIN

mis à la cuve

affirmera le corps, la tenue, le bouquet de vos vins

et

DISSERVOL

sur le moût

garantira une fermentation parfaite avec degré maximum

PRODUITS de QUALITÉ pour VINS de QUALITÉ

CHEVALLIER-APPERT

36, rue Copernic, PARIS (XVI°), BÉZIERS, 1, rue Parmentier

APPERT · PARIS

APPERT · A · à PARIS

PAVET

SPÉCIALITÉS PHYTOSANITAIRES RHÔNE - POULENC

CONTRE

les vers de la grappe

... UTILISEZ

RHODIATOX

SULPHOS (Ester Thiophosphorique)

RHONE-POULENC, 21, rue Jean-Goujon, PARIS-8e

Distributeur régional : PUGI, 5, allées Paul-Riquet, BÉZIERS

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET COOPÉRATIVES

TONOL

DÉPIQUE DÉROUGIT,

DÉSINFECTE LES FUTS

S.A.F.A.C. 177, rue de Courcelles

Distribué par S.O.C.P.E.

6, rue Saulnier - PARIS (9e)

MATÉRIEL DE VINIFICATION

**"L'INCOMPARABLE"** Breveté S.G.D.G. France et Etranger

# FOULOIRS-POMPES

4 TYPES
DE
9.000 Kgs
A
45.000 Kgs
HEURE

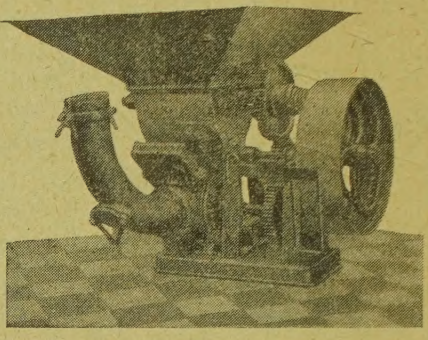

4 TYPES
131 - 231
331
—
S-48

# SERRADO

## le PRESSOIR HORIZONTAL

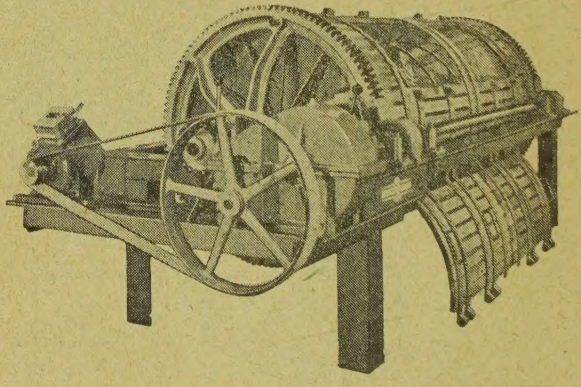

6 MODÈLES

**VASLIN**

EMIETTAGE
AUTOMATIQUE
SANS FATIGUE
en économisant beaucoup
de Temps

Etablissements **SERRADO** - Sté A. R. L.
Fondés en 1825. — **St-THIBÉRY** (Hérault)

# LE TEMPS MENACE POUR LES VENDANGES !

## *Attention à la casse !*

Une pulvérisation de **QUATAM V** quelques jours avant la vendange et vous pourrez dormir tranquille.

Voici ce qu'écrit à ce sujet Monsieur Jean PERIN, Chimiste-œnologue dont les travaux font autorité :

« Cette pulvérisation tardive aura pour effet d'empêcher le déve-« loppement du Botrytis Cinérea, champignon responsable de la « casse des vins. Les vins faits craindront moins, de ce fait, « le contact de l'air, et seront de meilleure tenue. »

*Une vigne traitée*
*avec* **QUATAM V**
*est une vigne sauvée !*

# QUATAM V

est en vente dans votre Coopérative habituelle
Si elle n'en a pas, dites-lui de s'adresser à la Société

**C O. R. S. I. F. A.**

1, Rue Anquetil — NOGENT-SUR-MARNE (Seine)

## LA POTASSE

EST L'ÉLÉMENT FERTILISANT

QUE VOUS DEVEZ EMPLOYER

LARGEMENT

POTASSE D'ALSACE

ACHETEZ TOUJOURS DES ENGRAIS

OU

## LA POTASSE

DOMINE FORTEMENT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

11, AVENUE DE FRIEDLAND - PARIS (8e)

OFFICE NATIONAL INDUSTRIEL DE L'AZOTE

ENGRAIS ONIA TOULOUSE

SULFATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE CHAUX
AMMONITRE GRANULÉ
NITRATE DE SOUDE
NITROPOTASSE
ENGRAIS COMPLEXES
(azote, acide phosphorique, potasse)

# COOPERATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

Sélectionneur-producteur-grainier N° 10.345

SEMENCES D'AUTOMNE

**ETOILE DE CHOISY**
le blé des bonnes cultures.

**DOCTEUR MAZET**
pour les semis tardifs.

**AVOINE D'HIVER DU PRIEURÉ**
la plus raide - les plus hauts rendements.

**AVOINE ROUGE D'ALGÉRIE**
résistant à la sècheresse.

**Escourgeon hâtif de Grignon**
la seule orge à cultiver dans le Midi - alternative.

**VESCE DE CERDAGNE**

Tél. 309 - 355 - 008 **CASTELNAUDARY** Tél. 309 - 355 - 008

# LINARÈS FRÈRES

SIÈGE et USINES : **BERGERAC** (Dordogne)

**MAISON FONDÉE EN 1845**

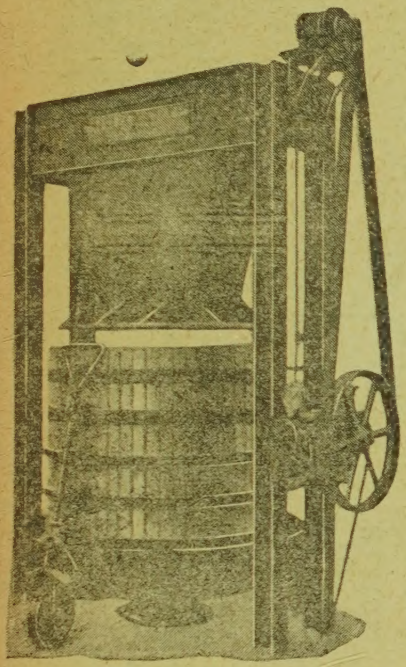

## MATÉRIEL VINICOLE

**Les plus hautes références**

INSTALLATIONS Caves particulières Caves coopératives

PRESSES HYDRAULIQUES
à forte pression

HYDRO-MÉCANIQUES
à grande contenance

PRESSES HORIZONTALES

FOULOIRS - ÉMIETTEUSES - VERINS

TOUT MATÉRIEL A MAIN

## PRESSES CONTINUES ET EXTRACONTINUES

HAUT RENDEMENT
- VIN CLAIR -

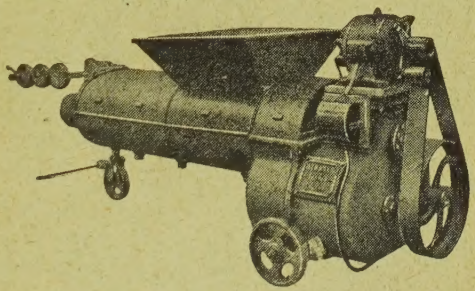

## POMPES A VENDANGE A PISTON ET ROTATIVES

Pour l'Élévation
le Foulage et l'Élévation
l'Égrappage et l'Élévation

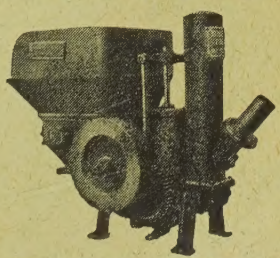

CONCENTRATEURS DE MOUT
PAR CALÉFACTION

**AGENCES & DÉPOTS : DANS TOUTES LES RÉGIONS VINICOLES de FRANCE et AFRIQUE du NORD**

**TOUS RENSEIGNEMENTS & DEVIS SUR DEMANDE**

réussi ce vin !..
Brillant parfait
Conservation certaine
Acidité volatile faible
AVEC
SULFO
PHOSPHATE
HUBERT
LA LITTORALE
BÉZIERS

69me Année — No 36-37 7-14 Septembre 1952

# LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

## SOMMAIRE

**J. Branas.** — Chronique. — Les raisins de table. . . . . 137
**René Cercler.** — Point de vue sur la crise viticole. . . . . 140
**B.-A. Samarakis.** — Situation de la viticulture dans le monde. . . . . 142
**P. Truel.** — La Coopération appliquée à la production et à la vente des bois et plants de vigne. . . . . 154
**R. Montagne.** — La compétence des tribunaux paritaires *(suite)*. . . . 156
**J. Vercier.** — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Franc-Rougeau ; Golden delicious (aux annonces).

*Questions diverses*. — **V.C.** Les roches accidentellement potassiques. . . . 157
— **Pierre Larue.** Sur l'irrigation des vignes. — Brevets universels. . . . . 160
— **André Teleki.** Autriche. . . . . 160
*Partie officielle*. — Vins délimités de qualité supérieure. . . . . 161
*Informations*. — *Bibliographie*. . . . . 162-163
Bulletins commercial et météorologique.

## CHRONIQUE

### Les raisins de table

M. Ch. Daussant, président de la Fédération nationale des Syndicats de producteurs de raisins de table, a bien voulu me communiquer une lettre par laquelle invitation lui est faite à assister à une « journée du raisin de table » organisée à la Station uvale d'Avignon par le Président du Syndicat d'une Viticulture qui se prétend « nouvelle ».

Il s'agit pour « nous », y est-il dit, « d'essayer de faire connaître sous tous leurs aspects six variétés de haute qualité qui ont déjà pénétré dans notre encépagement régional ».

*Reine des Vignes*, **Dattier de Saint-Vallier**, *Italia*, **Muscat de Saint-Vallier**, *Delizia di Vaprio*, **Muscat d'Oule.**

Soit 3 clones de *Vitis vinifera* (en italique) et 3 clones (en caractères gras), hybrides interspécifiques que, dans le monde, on continue d'appeler des hybrides producteurs-directs.

*La Reine des Vignes* de Jean Mathiasz résulte, depuis 1916, du croisement *Reine Elizabeth* × *Perle de Csaba*. Ce cépage

porte le numéro 140 de l'obtenteur Jean Mathiasz, selon le professeur I. Cosmo, et le numéro 26 du même obtenteur selon A. Teleki. La *Reine Elizabeth* ou *Souvenir de la Reine Elizabeth*, du même hybrideur, porte, à la fois, les numéros 165 et 78 : elle est le fruit du croisement *Milleniumstraube* × *Duc de Buccleuch*. *Milleniumstraube* a été obtenu en 1887 du croisement *Queen Victoria* × *Calabre*.

La *Reine des Vignes* est donc un clone de *V. vinifera*.

C'est un muscat précoce, aux baies d'assez belles dimensions, mûres en juillet, cette année, dans la vallée de l'Agly (Pyrénées-Orientales) où M. Barrère a bien voulu nous le montrer.

*L'Italia* est aussi un clone de *V. vinifera* obtenu de semis en 1911, par A. Pirovano, après croisement du *Bicane* par le *Muscat de Hambourg*. Il porte le numéro 65 Pirovano.

C'est un superbe raisin blanc dont il existe maintenant quelques belles plantations dans la Métropole ; ce cépage peut s'étendre encore en raison de ses possibilités de production dans les bonnes terres.

*Delizia di Vaprio* (ou 46 A. Pirovano), obtenu en 1908 résulte du croisement *Foster's White* × *Zibibbo*.

C'est donc aussi un clone de *Vitis vinifera*.

Par contre, les trois autres cépages sont des hybrides producteurs directs dans l'obtention desquels sont intervenues les espèces sauvages de l'Amérique du Nord.

Dattier de Saint-Vallier peut être le 20.365 S.-V. ; Muscat de Saint-Vallier est le 20.473 S.-V. ; Muscat d'Oule est le 255-10 G.-C.

La question n'est pas de savoir si les raisins de ces hybrides ont ou n'ont pas les qualités habituellement exigées des raisins de table. Elle réside dans le fait que les organisateurs de la journée d'Avignon ont voulu duper les consommateurs.

Deux remarques permettent de déceler cette intention :

1° La liste dont il est question, fait alterner les cépages de *V. vinifera* (en italique) et les cépages hybrides interspécifiques (en caractères gras). N'est-ce pas pour suggérer qu'il s'agit d'une seule et même catégorie de cépages ? Et pourquoi, si les raisins d'hybrides sont bons, ne pas dire ce qu'ils sont réellement ? Comme on « coupe » le vin d'hybride avec du vin de *V. vinifera*, on a essayé, ici, de faire un « coupage » de raisins.

2° Les termes *Dattier* et *Muscat* ont, pour nous tous, une signification depuis longtemps bien connue.

Le *Dattier* est le *Dattier de Beyrouth*, un superbe raisin blanc ; quant aux *Muscats* de table et de cuve, ils ont aussi une réputation bien établie.

Parce qu'ils font de ces vocables familiers un usage abusif, les organisateurs de cette journée peuvent difficilement nier leur volonté délibérée de tromper les acheteurs.

Saint-Vallier, chacun le sait, abrite l'établissement de M. Seyve-Villard, président du Syndicat des hybrideurs, que je place au-dessus de cette affaire.

Mais « Oule » est assez nouveau...

*
**

Et c'est la *Station Uvale* d'Avignon qui a été le siège de cette singulière manifestation. Le regretté président Barthe n'avait cependant pas prévu que ces établissements, créés pour guider les consommateurs, pourraient un jour servir une aussi singulière propagande. Et la *Fédération française des Stations Uvales*, dont M. Gérard d'Eaubonne est le directeur, est tenue, M. Daussant ne me désavouera point, de dire si elle a été informée et si elle approuve cette façon de faire.

S'il en était ainsi, il est clair que le rôle des Stations Uvales devrait être réexaminé par les producteurs traditionnels de raisins de table.

*
**

Aucune réaction, en dehors de celle du Président de la Fédération des producteurs de raisins de table n'a été perçue très précisément.

Cependant, les Services agricoles de divers départements avaient été invités ; le Service de la Répression des Fraudes ne pouvait être indifférent....

Notre production de raisins frais est ainsi à un tournant décisif.

Ou bien, poursuivant la politique dont la norme de juillet 1950 a été l'aboutissement en matière d'exportation, elle accuse et étend la réglementation des conditions de production ;

ou bien, renonçant à faire prévaloir les droits acquis par une catégorie de producteurs dont le mérite a été de créer une production et un marché français des raisins frais, elle décide le retour immédiat à une totale liberté.

Il est sans doute inutile de mettre en garde M. Daussant et ses collègues sur les conséquences économiques et sociales de leur décision. Il est nécessaire, par contre, de souhaiter que celle-ci soit prise au plus tôt.

Il est, enfin, remarquable que la production du vin et celle du raisin frais soulèvent exactement les mêmes problèmes.

J. Branas.

# POINT DE VUE SUR LA CRISE VITICOLE

Dernièrement, M. René Cercler, membre correspondant de l'Académie d'Agriculture a publié dans *l'Information* un article sur la Crise Viticole ; à la demande de notre Confrère *Le Moniteur Vinicole* (1), il est récemment revenu sur ce sujet. Après avoir indiqué que la crise de surproduction n'était nullement passagère, mais risquait de devenir endémique, il a précisé sa pensée, comme suit :

Je veux insister ici sur cette surproduction à allure permanente, car le vin est, en effet, le seul produit agricole pour lequel il soit vraiment permis de parler de surproduction réelle. Pour les autres denrées, il peut bien y avoir excédent dans certains pays, mais il y a presque toujours déficit par rapport aux besoins mondiaux ; la pierre d'achoppement est la demande « solvable », ce qui est une autre affaire. Pour le vin, rien de semblable : sur plus de 2 milliards d'habitants sur le globe, quelques centaines de millions seulement boivent du vin ; il faudrait des siècles, et transformer les principes de certaines religions, pour qu'il en soit autrement. D'où, vérité absolue d'une surproduction.

La conséquence est qu'il *nous faut résoudre le problème nationalement*, l'exportation ne pouvant être considérée comme une soupape de sûreté puisqu'elle ne fonctionne pratiquement guère qu'en faveur de nos vins nobles et que ce sont les vins ordinaires qui nous encombrent et nous encombreront.

Telles sont, très schématiquement, les données du problème. Nous sommes dans une impasse. Comment y sommes-nous parvenus ? Deux faits se sont conjugués pour nous conduire à cette triste situation :

1° La pénurie de guerre qui a considérablement développé les « plantations familiales » et qui a donc retiré du marché un nombre important de clients de la « consommation taxée » ;

2° Et c'est le plus important : le statut viticole.

Ce statut, avec sa fameuse trilogie : financement, assainissement et échelonnement, était une superbe conception de l'esprit et représentait une solution particulièrement ingénieuse pour, *un temps donné*, mais sa faillite était déjà acquise à la veille de la guerre — seule cette guerre a masqué son échec — et aujourd'hui, son insuffisance et sa nocivité sont évidentes pour tous ceux qui veulent bien s'élever au-dessus des petits débats de chapelle.

L'échelonnement est une aimable plaisanterie ; l'assainissement veut dire distillation : le rouage essentiel est donc le financement qui commande la trilogie. Or, financement signifie prise en charge par le Trésor et les contribuables. On peut, on doit sans doute, faire un effort collectif pour soutenir plus d'un million et demi de producteurs lorsque des circons-

(1) N° 68, 23 août 1952.

tances exceptionnelles, *et dont ils ne sont pas responsables*, les mettent en difficultés ; mais lorsque cette situation « exceptionnelle » devient la règle, lorsque les intéressés eux-mêmes n'ont rien fait pour prévoir l'avenir, lorsqu'au contraire ils n'ont fait qu'aggraver leur cas en se prévalant du recours à l'Etat-Providence, on est en droit d'arrêter les frais, on a même le devoir de le faire.

Le statut d'avant-guerre est nettement dépassé par les événements, et insoutenable pour l'avenir.

C'est une première constatation, mais, évidemment, une constatation négative ; on sait ce qu'il convient de ne plus faire, mais le problème reste entier. Il faut trouver des solutions ; il faut même — ce qui complique singulièrement les choses — trouver deux solutions : pour l'avenir et pour l'immédiat.

Pour l'avenir, c'est encore la plus simple, au moins en théorie. Deux alternatives d'ailleurs, ou bien la liberté et la sélection naturelle par la loi de l'offre et de la demande, ou bien une organisation intelligente telle que celle — et c'est du reste la seule — qui a été si souvent exposée par le Baron Leroy et dont le gouvernement s'est fortement inspiré dans le projet qu'il a soumis au Parlement. Celui-ci choisira, et on peut augurer qu'il choisira l'organisation sur la recherche de la qualité. Quant à l'application, la question est plus délicate et nous répétons ici ce que nous avons dit ailleurs : rien d'utile ne sera fait sans discipline volontaire des intéressés : sans sacrifices, sans courage, sans bonne volonté, sans conception pratique de l'intérêt général, aucun texte, aussi bien rédigé soit-il, ne sera efficace. Il faudra que les esprits changent quelque peu, et même totalement, puisqu'aujourd'hui, si tout le monde est certes partisan des sacrifices, c'est à condition que ce soit le voisin qui les fasse. Pour en terminer (?...) avec ces solutions d'avenir, on peut cependant tenir pour vraisemblable que, d'ici quelques mois, le débat sera tranché.

Reste l'immédiat : je pense, pour ma part, que c'est de beaucoup le plus difficile à résoudre. La situation, déjà sérieuse par elle-même, est encore aggravée par une curieuse agitation dont on ne voit vraiment pas à quoi elle veut tendre, si ce n'est à faciliter des opérations politiques. Le gouvernement a accordé satisfaction aux demandes de la F.N.A.V. : les intéressés ne sont pas encore contents ! Que leur faut-il ? La Caisse Annexe de la Viticulture sans, doute, mais : 1° le ministre a promis son prochain rétablissement et 2° ce n'est pas ce rétablissement de la Caisse Annexe — on le sait bien dans les milieux viticoles — qui résoudra le problème puisque le dit organisme fournira quelques centaines de millions alors que ce sont des dizaines de milliards qu'il faudrait.

Il convient de voir les choses comme elles sont : les dirigeants viticoles sont débordés, ils créent ou laissent se développer l'agitation pour masquer une incurie remontant au moins à quatre ans. N'insistons pas et ne ratiocinons pas sur le passé.

Que peut-on faire aujourd'hui pour assainir le marché ? La loi a été appliquée ou va être appliquée : 4 ou 5 millions d'hectos vont être distillés aux frais des contribuables (et des intéressés d'ailleurs) ;

c'est regrettable — nous disons bien : regrettable que le Trésor soit obligé de faire les frais d'une telle opération — mais c'est la loi, et il est normal que la viticulture en exige l'application, puisque nos législateurs n'ont pas eu la sagesse de voter un autre texte en temps voulu. Mais ce ne sont pas ces 4 ou 5 millions d'hectos — voire 6 — qui assainiront la réduction. C'est le double qu'il faudrait distiller si l'on veut repartir sur des bases saines. La viticulture aura-t-elle le courage de distiller « à ses propres et seuls risques » ces 5 ou 6 autres millions d'hectos ? On ne va quand même pas traîner ces excédents d'année en année, surtout lorsqu'on est à peu près certain que les disponibilités des campagnes à venir (si l'on ne réorganise pas immédiatement notre vignoble) seront de l'ordre de 100 millions d'hectos.

L'opération est donc double : assainissement du marché actuel et assainissement du vignoble. Pour le premier un bon courant d'air de liberté rafraîchirait peut-être les esprits ; pour le second, l'exemple des vins à appellation démontre ce que l'on peut obtenir avec de la discipline volontaire et intelligente. Mais il faut que les dirigeants viticoles comprennent bien que le recours périodique à l'Etat-Providence n'est plus une solution acceptable. »

René CERCLER,
membre correspondant de l'Académie d'Agriculture.

« Ce point de vue, pensons-nous, méritait d'être signalé. »

## SITUATION DE LA VITICULTURE DANS LE MONDE

L'examen des rapports ou des renseignements que nous avons reçus sur la situation de la viticulture dans les divers pays, nous a permis de faire notamment les constatations ou observations ci-après :

**En Algérie,** la superficie totale du vignoble s'élevait à : *407.280* hectares en *1951*, dont 40.500 hectares de vignes non encore en production et 6.690 hectares de vignes à raisins de table, au lieu de : *394.490* hectares en *1950*, dont 47.981 hectares de vignes non encore en rapport et 6.420 hectares de vignes à raisins de table.

La production déclarée de tous vins s'est élevée à : *13.743.303* hectolitres en *1951*, au lieu de : *14.295.281* hectolitres en *1950*.

Les exportations de vins atteignaient : *10.002.888* hectos en *1951* (chiffres provisoires), au lieu de : *12.300.000* hectos en *1950*.

Les importations se sont élevées à : *259.778* hectos en *1951*, dont 253.647 hl. en provenance de France, au lieu de : *15.700* hectos en *1950*, en provenance de France.

La consommation taxée de vins s'était élevée à : *975.000* hectos en *1951*, au lieu de : *802.903* hectos en *1950*.

La consommation en franchise est évaluée à : *750.000* hectos en *1951*, au lieu de : *800.000* hectos en *1950*.

La production de raisins frais de table s'était élevée à : *259.490* quintaux en *1951*, au lieu de : *235.840* quintaux en *1950*.

**En Allemagne**, la superficie des vignes en production pour le territoire fédéral s'est élevée à : *52.521* hectares en *1951*, au lieu de : *49.479* hectares en *1950*.

La production de vin marque une légère diminution, étant de : *3.112.439* hectolitres en *1951*, au lieu de : *3.244.399* hectolitres en *1950*.

Les importations de vins ont été plus importantes cette année, soit : 1.031.197 hectolitres, plus 60.000 bouteilles de Champagne et vins mousseux, pour une valeur totale de 18.422.000 dollars, pour l'année 1951 ; au lieu de : 826.758 hectos, plus 65.319 bouteilles de Champagne et vins mousseux, d'une valeur totale de 15.304.000 dollars.

L'exportation des vins allemands est passée de : *36.000* quintaux en *1950*, à *59.848* quintaux en *1951*.

En valeur, cette exportation a augmenté de 8,6 à 13,2 millions de D.M. et semle avoir de nouveau dépassé l'exportation normale d'avant-guerre.

**En Argentine**, la superficie était de : *164.500* hectares en *1950*, au lieu de : *161.000* hectares en *1949*.

La production de vin s'est élevée à : *12.502.971* hectolitres en *1950*, au lieu de : *10.398.504* hectolitres en *1949*.

Mais nous n'avons pas reçu les données officielles concernant l'année 1951.

**En Australie**, la superficie totale cultivée en vignes est d'environ *54.730* hectares.

La production de vins s'élevait à : *1.135.809* hectolitres en *1951*, au lieu de *1.459.254* hectolitres en *1950*.

La consommation de vins de table pour l'année fiscale du 30 juin 1950 au 1er juillet 1951 atteignait 509.273 hectos, au lieu de 517.000 pour l'année fiscale précédente.

Les exportations de vins pour l'année fiscale 1950-51 s'élevaient à : *55.078* hectolitres, au lieu de : *49.305* hectolitres en 1949-50.

**En Autriche**, la superficie du vignoble était de : *34.487* hectares en *1951*, au lieu de : *33.341* hectares en *1950*, dont la statistique indique séparément 1.904 hectares de vignes producteurs directs et 3.238 hectares de vignes jeunes Vitis vinifera sur porte-greffes américains.

La production de vin est en diminution sur l'année précédente, soit : *993.411* hectolitres en *1951*, au lieu de : *1.162.220* hectolitres en *1950*.

La consommation de vin peut être estimée à environ 1 million d'hectolitres, et la consommation par tête d'habitant est d'environ 14 litres en 1951, au lieu de 17 litres en 1950.

Les importations de vins accusent une forte diminution s'élevant à : *34.551* hectos en *1951*, au lieu de : *51.695* hectos en *1950*.

Les exportations de vins ont également subi une forte diminution étant de : *31.619* hectos en *1951*, au lieu de : *122.488* hectos en *1950*.

**Au Brésil,** les surfaces cultivées en vignes couvraient : *38.327* hectares en *1951*, au lieu de : *36.700* hectares en *1950*.

La production de tous raisins s'est élevée à 244.000 tonnes en 1951, au lieu de 234.000 tonnes en 1950.

Les statistiques relatives à la production de vin en 1951, ne sont pas encore disponibles et nous devons nous en tenir au chiffre de : *1.200.000* hectolitres de *1950*.

Les importations de vin ont atteint 95.012 hectolitres en 1951.

**En Bulgarie,** nous ne disposons d'aucune information officielle et ne pouvons que reprendre les chiffres précédemment indiqués à savoir : *145.700* hectares de vignes et, *426.000* hectos de vin.

Il semble, toutefois, d'après des renseignements de presse qu'un plan de plantations nouvelles serait en cours de réalisation suivant lequel la superficie du vignoble bulgare serait augmentée d'ici l'année 1960 de 100.000 hectares dont 65.000 hectares pour la production des raisins de table.

**Au Canada,** la superficie plantée en vignes pour la province d'Ontario seule était de : *8.600* hectares en *1951*, au lieu de : *8.420* hectares en *1950*.

La production de vins s'élevait à : *267.523* hectolitres en *1950*, au lieu de : *181.814* hectolitres en *1949*.

Les chiffres officiels pour 1951 ne sont pas encore disponibles.

Les importations de vins marquent une augmentation étant de : *43.329* hectolitres en *1951*, au lieu de : *36.256* hectolitres en 1950.

**Au Chili,** la superficie du vignoble s'élevait à : *95.956* hectares en *1950*, dont 87.646 hectares de vignes à raisins de cuve et 6.450 hectares de vignes à raisins de table.

La production de vin atteignait : *3.814.924* hectolitres en *1951*, au lieu de : *3.602.740* hectolitres en *1950*.

Les exportations de vins ont baissé à : *8.600* hectos en *1951*, au lieu de : *67.320* hectos en *1950*.

Dans l'Ile de **Chypre**, la superficie du vignoble s'élevait à : *33.288* hectares en *1951*, au lieu de : *32.588* hectares en *1950*.

La production de vins est en légère diminution sur l'année précédente : *200.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *288.000* hectolitres en *1950*.

La consommation de vin était de 115.000 hectos en 1950.

Les exportations de vins s'élevaient à 113.800 hectos en 1950.

**En Espagne**, la superficie du vignoble s'élevait à : *1.530.585* hectares en *1951*, au lieu de : *1.515.585* hectares en *1950*, dont 70.000 hectares environ sont constitués par des cépages à raisins de table.

La production de vin s'est élevée à : *13.062.306* hectolitres en *1951*, au lieu de : *15.680.000* hectolitres en *1950*.

La consommation de vins est évaluée à 50 litres par tête d'habitant en 1951, au lieu de 47 litres en 1950.

Les exportations de vins s'élevaient à : *1.046.104* hectolitres en *1951*, au lieu de : *890.707* hectolitres en *1950*.

**Aux Etats-Unis**, la superficie totale du vignoble s'élevait à : *267.243* hectares en *1950*, dont 203.812 hectares pour la Californie, comprenant : 64.514 hectares de vignes à raisins de cuve, 37.175 hectares de vignes à raisins de table et 94.651 hectares de vignes à raisins secs et 7.472 hectares de vignes improductives.

La superficie totale du vignoble s'élèverait approximativement à : *268.000* hectares en *1951*, dont 204.584 hectares pour la Californie, comprenant : 64.640 hectares de vignes à raisins de cuve, 37.653 hectares de vignes à raisins de table et 94.819 hectares de vignes à raisins de séchage.

La production brute de vin avait atteint le chiffre de : *6.191.757* hectolitres en *1951* (juillet-décembre 1951), au lieu de : *4.729.945* hectolitres en *1950* (juillet-décembre 1950).

La production nette de vins élaborés de la campagne 1950-1951 (juillet 1950 - juin 1951) s'est élevée à : *5.202.402* hectolitres, au lieu de : *3.898.328* hectolitres pour la campagne 1949-1950 (juillet 1949 - juin 1950).

Les importations de vins se sont élevées à : *197.692* hectolitres en *1951*, au lieu de : *176.675* hectolitres en *1950*.

Les exportations de vins s'élevaient à : *5.776* hectolitres en *1951*, au lieu de : *6.978* hectolitres en *1950*.

La quantité de raisins de table produits en Californie s'élevait à : *6.967.180* quintaux en *1951*, au lieu de : *5.406.810* quintaux en *1950*.

En ce qui concerne les raisins secs, la Californie a produit : *2.413.000* quintaux en *1951*, au lieu de : *1.561.500* quintaux en *1950*.

**En Egypte,** la superficie cultivée en vignes s'élève à : *8.400* hectares.

La production de vins est d'environ : *30.000* hectolitres, dont : 8.000 hectolitres de vins rouges et 22.000 hectolitres de vins blancs.

**En France,** en *1950*, la superficie des vignes à raisins de cuve s'élevait à 1.396.000 hectares, auxquels il faut ajouter : 38.310 hectares de vignes à raisins de table et 82.668 hectares de vignes non encore en production, soit une superficie totale de : *1.516.976* gectares.

Pour la même année, la production déclarée de vins dans la Métropole s'élevait à : *61.334.500* hectolitres.

En *1951*, la superficie des viignes à raisins de cuve s'est élevée à 1.366.700 hectares, plus 38.900 hectares de vignes à raisins de table et 83.200 hectares de vignes non encore productives, soit au total une superficie de : *1.488.850* hectares.

Et pour la même année 1951 la production déclarée de la Métropole n'a été que de : *50.509.000* hectolitres.

Les exportations de vins se sont élevées à : *1.343.793* hectos en *1951*, au lieu de : *980.985* hectos en *1950*, marquant ainsi une forte augmentation.

Les importations de vins ont subi une diminution, soit : *10.305.304* hectolitres en *1951*, principalement d'Algérie, au lieu de : *11.952.464* hectolitres en *1950*.

La consommation taxée s'est élevée à : *38.750.000* hectos pour la campagne 1950-51, au lieu de : *37.626.000* hectos pour la campagne 1949-50.

La consommation en franchise des producteurs est évaluée à : *14.550.000* hectos pour la campagne 1950-51, au lieu de : *9.740.000* hectos pour la campagne 1919-50, soit une consommation totale de : *53.300.000* hectos en *1951*, au lieu de : *47.366.000* hectos en *1950*.

La consommation annuelle de vin, par habitant, s'élèverait alors à 121 litres pour la campagne 1950-1951 et 109 litres pour la campagne 1949-1950.

Les stocks globaux (propriété et commerce) ont été à la fin de la campagne 1949-1950 sensiblement inférieurs aux stocks moyens de fin de campagne d'avant-guerre. Il n'y avait donc pas, à proprement parler, d'excédents en septembre 1950. Par contre, la forte récolte de 1950 a laissé, au 31 août 1951, des excédents de l'ordre d'une douzaine de millions d'hectolitres.

Ainsi, malgré une récolte 1951 plus réduite que la précédente, d'importants excédents pèsent sur le marché. L'application de

diverses dispositions du Statut viticole (échelonnement, distillation obligatoire) a permis de maintenir jusqu'à maintenant une certaine stabilité du marché, mais la résorption des excédents et une orientation nouvelle de la production s'imposent à bref délai.

Différentes mesures proposées tant par les Organisations professionnelles et des Membres du Parlement, que par les Pouvoirs publics sont actuellement à l'étude dans ce sens.

**En Grèce,** la superficie des vignes en production était de : *203.482* hectares en *1951*, au lieu de : *201.315* hectares en *1950*.

Il y a, en outre, environ 10.000 hectares de vignes jeunes non encore productives.

La production de vins de toutes catégories était de : *3.950.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *4.130.000* hectolitres en *1950*.

La consommation totale de vins s'élevait à : *3.640.900* hectolitres en *1951*, au lieu de : *3.008.000* hectolitres en *1950*.

Les exportations de vins s'élevaient à : *198.090* hectolitres en *1951*, plus 21.500 hl. de moût, au lieu de : *179.820* hectolitres en *1950*, plus 15.700 hl. de moût.

La production de raisins de table était de : *1.015.260* quintaux en *1951*, au lieu de : *1.152.500* quintaux en *1950*.

La production de raisins secs était de : *809.000* quintaux de raisins de Corinthe et *240.000* quintaux de Sultanine, en *1951*, au lieu de : *807.750* quintaux de raisins de Corinthe et *357.000* quintaux de Sultanine en *1950*.

**En Hongrie,** à défaut de toute information officielle, il convient de maintenir les chiffres antérieurement indiqués, soit : pour la surface, *405.942* hectares de vignes et, pour la production, *3.700.000* hectolitres de vins.

**En Iran,** à défaut de renseignements officiels récents nous devons reprendre les chiffres précédemment indiqués, soit : pour la surface de vignes : 20.000 hectares et pour la production de vin : 3.500 hectolitres.

La production de raisins secs annuelle est d'environ *450.000* quintaux.

**En Israël,** la superficie du vignoble s'élevait à : *7.610* hectares en *1951*, dont 920 hectares de vignes jeunes, au lieu de : *6.700* hectares en *1950*, dont 105 hectares de vignes jeunes.

La production de vins de toutes catégories s'est élevée à : *63.805* hectolitres en *1951*, au lieu de : *55.677* hectolitres en *1950*.

La production de raisins de table était de : *70.000* quintaux en *1951* et de *98.000* quintaux en *1950*.

**En Italie,** la superficie plantée en vignes s'élevait en *1951* à : 1.017.119 hectares de vignes à culture spécialisée et 2.904.136 hectares de vignes en culture mixte, soit un total de superficie ramenée en culture spécialisée égale à : *1.587.244* hectares en *1951*, et pour *1950*, les chiffres des superficies ont été rectifiés comme suit : 1.009.796 hectares de vignes en culture spécialisée et 2.894.604 hectares de vignes en culture mixte, soit une superficie totale ramenée en culture spécialisée de : *1.585.036* hectares en *1950*.

La production de vins s'élevait à : *45.465.970* hectolitres en *1951*, au lieu de : *39.787.060* hectolitres en *1950* (chiffre rectifié) et au lieu de : *39.333.910* hectolitres en *1949* (chiffre rectifié).

Les exportations de vins atteignaient : *978.847* hectolitres en *1951*, au lieu de : *1.071.330* hectolitres en *1950* (chiffre rectifié).

Les importations de vins étaient de : *5.942* hectolitres en *1951*, au lieu de : *2.677* hectolitres en *1950*.

La production de raisins de table consommés à l'état frais était de : *2.132.730* quintaux en *1951*, au lieu de : *1.848.100* quintaux en *1950*.

La production de raisins secs s'élevait à : *41.990* quintaux en *1951*, au lieu de : *36.031* quintaux en *1950*.

La consommation de vins s'élevait à : *37.699.545* hectolitres en *1951*, au lieu de : *36.717.344* hectolitres en *1950*, soit une consommation par tête d'habitant de 80 litres en 1951 et de 79 litres en 1950.

Pour le **Japon,** nous devons reprendre également les chiffres déjà indiqués, soit une superficie de *6.000* hectares et une production de *51.000* hectolitres.

Suivant certains articles de la presse viticole, la production de vins de raisins en 1950-51 serait en forte augmentation.

**En Jordanie,** la superficie totale plantée en vignes s'élevait à : *15.121* hectares en *1951*, au lieu de : *15.227* hectares en *1950*.

La production de raisins de table s'élevait à : *327.920* quintaux en *1951*, au lieu de : *326.755* quintaux en *1950* et la production de raisins secs à : 2.204 quintaux en 1950 et 2.000 quintaux en 1951.

**Au Liban,** la superficie se maintient à environ : *20.600* hectares en *1951*.

La production de vins était à peu près de : *28.000* hectos en *1951*, et *28.750* hectos en *1950*.

La production de raisins de table se maintient encore autour de 28.000 tonnes.

La production de raisins secs s'élevait à : *2.300* quintaux en *1951*, au lieu de : *2.710* quintaux en *1950*.

**Au Luxembourg**, la superficie totale du vignoble s'élevait à : *1.270* hectares en *1951*, dont 130 hectares de vignes jeunes, au lieu de : *1.265* hectares en *1950*, dont 170 hectares de vignes jeunes.

La production de vin a marqué une diminution, soit : *97.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *160.000* hectolitres en *1950*.

La consommation de vin a été de : *80.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *70.000* hectolitres en *1950*.

Les importations de vins se sont élevées à : *21.840* hectolitres en *1951*, au lieu de : *19.870* hectolitres en *1950*.

Les exportations s'élevaient à : *40.290* hectolitres en *1951*, dont 36.610 hectos à destination de la Belgique, au lieu de : *19.570* hectolitres en *1950*, dont 18.340 hectos à destination de la Belgique.

Dans l'Ile de **Malte**, la superficie cultivée en vigne était de : *1.344* hectares en *1951*, non compris les vignes jeunes, au lieu de : *1.560* hectares en *1950*, dont 250 hectares de vignes jeunes.

La production de vins s'élevait à : *50.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *40.120* hectolitres en *1950*.

Les importations étaient de *51.470* hl. en *1950*.

**Au Maroc**, la superficie du vignoble en production était de : *33.066* hectares en *1951*, au lieu de : *28.921* hectares en *1950*, auxquels il convient d'ajouter les vignes à raisins de table et à raisins secs, constituées par 17 millions de pieds indigènes, et les vignes non encore productives de : 10.182 hectares en 1951 et de 7.871 hectares en 1950.

La production de vin s'est élevée à : *1.020.817* hectolitres en *1951*, au lieu de : *713.160* hectolitres en *1950*.

La consommation intérieure était de : *589.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *561.000* hectolitres en *1950*.

Les exportations de vins étaient de : *188.100* hectolitres en *1951*, au lieu de : *42.140* hectolitres en *1950*.

Les importations de vins s'élevaient à : *9.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *89.765* hectolitres en *1950*.

La production de raisins de table se maintient autour de *75.000* quintaux et celle de raisins secs autour de 500 quintaux.

**Au Mexique**, la superficie du vignoble s'élevait à : *6.432* hectares en *1949*.

La production de vin s'élève à : *12.000* hectolitres en moyenne.

Les importations de vins sont faibles et presque uniquement

constituées de vins à appellation en provenance de France et d'Espagne.

Dans les **Pays-Bas,** la superficie occupée par la culture de raisins de table est d'environ : *604* hectares.

La production de raisins de table s'élevait à : *163.000* quintaux en *1950.*

**Au Pérou,** la superficie de vignes en production s'élevait à : *9.385* hectares en *1950,* et la production de vins était de : *149.582* hectolitres.

La consommation de vin s'élevait à : *143.380* hectolitres en *1950.*

Les importations de vins s'étaient élevées à : *1.273* hectolitres en *1950.*

**Au Portugal,** à la suite de certaines évaluations effectuées et d'enquêtes locales réalisées récemment, il a été possible de fixer d'une façon plus précise la superficie du vignoble qui s'élèverait en chiffres arrondis à : *280.000* hectares en *1951,* dont 37.500 hectares de vignes jeunes.

La production de vins de toutes catégories s'élevait à : *9.578.600* hectolitres en *1951,* comprenant 1.037.870 hectos de vins de liqueur généreux (Porto et Madère), 2.468.200 hectos de vins à appellation d'origine et 5.987.780 hectos de vins de table de consommation courante au lieu de : *8.897.850* hectolitres en *1950,* comprenant 848.565 hectos de vins de liqueur généreux (Porto et Madère), 2.414.200 hectos de vins à appellation d'origine et 5.581.978 hectos de vins de table de consommation courante.

La consommation de vins est évaluée en chifffres ronds à *8 millions* d'hectolitres en 1951, au lieu de *7.800.000* hectolitres en *1950,* ces chiffres englobant une quantité appréciable de vins de faible degré alcoolique.

Les exportations de vins s'élevaient à : *1.206.575* hectolitres en *1951,* au lieu de : *1.008.000* hectolitres en *1950.*

Les excédents de vins sont évalués pour les vins de consommation courante à : *1.537.290* hectos en *1951,* au lieu de : *1.315.560* hectos en 1950.

**En Roumanie,** à défaut de toute information officielle, il convient de maintenir les chiffres antérieurement indiqués soit : pour la surface : *206.826* hectares de vignes et pour la production : *4.136.500* hectolitres de vins.

**En Suisse,** la superficie du vignoble se maintient à : *13.053* hectares en *1951,* au lieu de : *13.028* hectares en *1950,* y compris 1.360 hectares de vignes hybrides.

# FRANC-ROUGEAU

*Maturité :* déc.-avril. *Synonyme :* Franc Roseau.

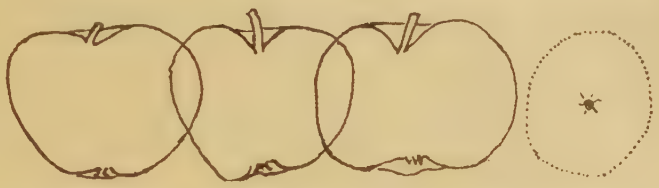

**FRUIT.** — Moyen ou sur-moyen, mi-aplati, souvent conique, à contour régulier.

*Epiderme :* mince, lisse, luisant, jaune-verdâtre ou citrin clair, largement lavé de fauve autour du pédicelle, ponctué de gris-jaunâtre et presque entièrement frappé de rouge foncé, finement strié.

*Pédicelle :* de moyenne longueur ou court, mi-grêle, renflé à sa base, glauque.

*Cuvette du pédicelle :* moyennement profonde et étroite, à bord uni.

*Cuvette de l'œil :* large plissée ou mamelonnée, peu profonde.

*Œil :* grand ou moyen, mi-clos, forts sépales.

*Chair :* blanche, fine, très ferme, croquante, mi-juteuse, mi-sucrée, plus acidulée que parfumée.

*Pépins :* moyens, brun foncé dans loges petites et arrondies.

*Qualité :* bonne ou assez bonne.

**Remarque.** — Ce fruit bien cultivé en Suisse et en Haute-Savoie, même en altitude élevée, se conserve et voyage dans de très bonnes conditions. Il est assez bon pour la table et bon cuit.

**ARBRE.** — De belle vigueur, et bien fertile, à port étalé.

*Rameaux :* forts, longs, abondants, rouge-brun, un peu coudés ; lenticelles petites, de toutes formes ; yeux coniques, forts.

*Feuilles :* assez développées, mi-allongées ; dents profondes.

*Bouton à fleurs :* moyen, ovoïde. Fleurs sous-moyennes, rosées, au pollen imparfait, mi-tardives.

**Remarque.** — Bonne variété de montagne, rustique, régulièrement productive, uniquement pour verger. Avantageuse pour l'exportation.

J. VERCIER.

# PHOSAMO

**ENGRAIS COMPLET** *entièrement obtenu par combinaison chimique et* **NON** *par simple mélange*

**MAXIMUM de RENDEMENT à DÉPENSE ÉGALE**

**Cie BORDELAISE**
capital : 350 millions

USINES : SÈTE - BORDEAUX - NANTES - ROUEN
Agence du Sud-Est : *AVIGNON*

# CHARRUES VIGNERONNES DIVERSES
## pour la motoculture et traction animale

■●■

**Etablissements AUBERT**
MAISON FONDEE EN 1888
14, rue Toiras, 14 — MONTPELLIER — Tél. M2 61-80

Azote
Acide phosphorique
Potasse
*associés*
dans les
ENGRAIS COMPOSÉS
ÉQUILIBRE - ÉCONOMIE
RENDEMENT
★
*Renseignez-vous auprès de votre distributeur*

**Spécialité de VIGNES de Table et de Cuve**
VINIFERAS & HYBRIDES
ARBRES FRUITIERS
toutes variétés
●
**MACLET - BOTTON**
**Villefranche-en Beaujolais (Rhône)**
Pépinières : ORANGE (Vaucluse)
Brochure N° 32 contre 4 timbres de 15 fr.

*La Publicité* constitue une documentation intéressante
**Ne manquez pas de la lire !**

# Pour une fumure économique des cultures d'automne

C'est un principe classique, une leçon de l'expérience, que l'économie des fumures ne peut être obtenue sans un plan d'assolement, une connaissance parfaite de la fertilité des terres, l'emploi raisonné et équilibré de toutes les matières fertilisantes, soit produites sur l'exploitation, soit achetées.

La fertilité d'une terre sera sans doute, dans une certaine mesure, indiquée par sa richesse naturelle, déterminée par l'analyse, en azote, acide phosphorique et potasse. Ce n'est pas suffisant, car il faut surtout savoir comment cette terre va réagir à l'apport d'engrais, et cette « réponse » dépend de la structure du sol plus ou moins perméable, de sa teneur en humus, du climat local, chaleur, humidité, des labours opportuns. Ce n'est qu'après plusieurs années de pratique que le cultivateur a sa terre « bien en mains ».

Un assolement judicieux fera succéder à une plante à racines profondes une autre à racines superficielles, à une culture salissante, une culture sarclée ou nettoyante par sa vigueur propre, à une récolte épuisante qui « écrème » le sol de ses éléments fertilisants les plus assimilables une autre moins difficile pouvant se contenter des restes, des « miettes durcies, des reliefs grossiers du festin ».

Quant aux ressources en matières fertilisantes, le cultivateur avisé ne négligera pas celles que son exploitation lui fournit : fumier, purin, déchets végétaux et animaux. Il enrichit par elle sa terre en humus, qui favorise tant l'action des engrais chimiques et lui apporte une quantité non négligeable d'azote et de potasse et même, bien qu'en proportion plus faible, d'acide phosphorique.

Alors, à une forte fumure au fumier de ferme, on associera un engrais chimique complet dans lequel l'acide phosphorique dominera, à une moins forte fumure un engrais complet, plus dosé en azote et potasse, et pour les terres faibles en potasse ou les cultures avides de cet élément, un engrais complet, plus potassique qu'azoté ou phosphaté.

On recherchera en outre, parmi les engrais chimiques complets, celui dont tous les éléments sont sous une forme telle qu'ils puissent répondre sans retard aux exigences les plus fortes et les plus soudaines des plantes.

L'engrais complet, entièrement obtenu par combinaison chimique, possède cet avantage. Sa fabrication spéciale a eu précisément pour but de « prédigérer » en quelque sorte les éléments fertilisants, de les rendre de cette façon assimilables par les cultures les plus difficiles.

Le terme « COMBINAISON CHIMIQUE » peut prêter à confusion. Il n'y a véritablement combinaison chimique que lorsqu'il s'est créé dans la masse de l'engrais, au cours de la fabrication, par la soudure chimique des diverses matières premières azotées, phosphatées et potassiques, des CORPS NOUVEAUX dans lesquels les éléments fertilisants, en quelque sorte enchaînés les uns aux autres, ne peuvent qu'équilibrer leurs effets, lesquels naturellement sont différents et même opposés.

D'où départ des plantes fumées avec cet engrais, malgré les difficultés climatériques fréquentes de l'été ou de l'automne. Vigoureuses dès leur début, car alimentées d'une façon équilibrée, elles peuvent aisément vaincre l'hiver et présentent au printemps une avance de végétation, gage d'une récolte précoce et de qualité.

La présence de corps nouveaux (notamment phosphate d'ammoniaque et phosphate de potasse) dans l'engrais obtenu par combinaison chimique doit être garantie sur les étiquettes et factures.

Plusieurs formules de cet engrais, diversement dosées, permettent de l'appliquer économiquement à toutes les situations, particulièrement aux diverses cultures automnales.

G. GAILLOU, Ingénieur agronome.

# GOLDEN DELICIOUS

*Maturité :* déc.-fév. *Synonyme :* Delicious jaune.

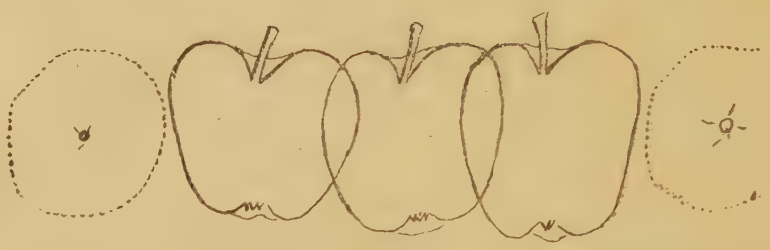

**FRUIT.** — Sur-moyen, plus haut que large, quelque peu cylindrique, à contour irrégulièrement arrondi parfois même finement côtelé.

*Epiderme :* mince, résistant, jaune clair, plus foncé à l'insolation, parfois nuancé de rose terne, truité au soleil avec quelques gros points épars, à peine marqué de gris au pied du pédicelle.

*Pédicelle :* moyen, mi-fort.

*Cuvette du pédicelle :* étroite, peu profonde ou moyennement profonde, à bord peu accidenté.

*Cuvette de l'œil :* généralement petite et peu profonde ; parfois plus accusée, à pourtour presque uni ou au contraire mamelonné.

*Œil :* grand, clos ou mi-clos.

*Chair :* jaunâtre à peine veinée de jaune, fine, ferme, mi-juteuse, sucrée et assez agréablement parfumée.

*Pépins :* petits, de forme normale dans loges moyennes.

*Qualité :* bonne.

**Remarque.** — Cette variété est indépendante de « Delicious ». Obtenue aux Etats-Unis d'un semis de hasard, elle se prête à la culture intensive ; le coloris, la production annuelle et la qualité du fruit la font apprécier à juste titre.

**ARBRE.** — De bonne vigueur et bien fertile. Bien que sa floraison soit de moyenne époque, cette variété produit assez régulièrement chaque année. Ses fruits sont parfaitement commerciaux. En culture intensive, se servir des formes naines sur paradis ou doucin.

J. VERCIER.

La production de vins s'est élevée à : *1.040. 527* hectolitres en en *1951*, au lieu de : *715.440* hectolitres en *1950*.

La consommation intérieure de vins de toutes catégories était de : *1.682.290* hectolitres pour l'année fiscale du 1er juillet 1950 - 30 juin 1951, au lieu de : 1.508.100 hectolitres pour l'année 1-7-1949 - 30-6-1950, soit, respectivement, 36 et 32 litres par tête d'habitant.

Les importations se sont élevées à : *981.000* hectolitres en *1951*, au lieu de : *941.000* hectolitres en *1950*.

Les exportations de vins et moûts concentrés se sont élevées à : *3.100* hectolitres en *1951*, au lieu de : *1.200* hectolitres en *1950*.

Pour la **Syrie**, nous n'avons pas reçus de renseignements officiels et nous devons reprendre les chiffres de 1949 soit : une superficie de vignes de : *57.940* hectares et une production de vins d'environ : *1.350* hectolitres.

**En Tchécoslovaquie**, la superficie du vignoble s'élevait en 1951 à environ *16.660* hectares.

La production de moût de raisin s'élèverait à environ : *409.000* hectolitres en *1951*.

**En Tunisie**, la superficie du vignoble était de : *34.644* hectares en *1951*, dont 20.751 hectares de vignes en production, au lieu de : *31.967* hectares en *1950*.

La production de vins de toutes catégories s'élevait à : *650.908* hectolitres en *1951*, au lieu de : *775.010* hectolitres en *1950*.

La consommation intérieure de vins était de : *362.400* hectolitres en *1951*, au lieu de : *352.225* hectolitres en *1950*.

Les exportations de vins se sont élevées à : *454.900* hectolitres en *1951*, au lieu de : *412.000* hectolitres en *1950*.

Les importations de vins étaient de : *57.203* hectolitres en *1951*, au lieu de : *4.946* hectolitres en *1950*.

La production de raisins de table se maintient à environ *80.000* qx. et celle de raisins secs à environ : *1.000* quintaux.

**En Turquie**, la superficie totale plantée en vignes était de : *569.966* hectares en *1951*, au lieu de : *561.119* hectares en *1950*.

Les exportations de vins s'élevaient à : *9.755* hectolitres en *1951*, au lieu de : *5.619* hectolitres en *1950*.

La production de raisins de table atteignait : *339.073* tonnes en *1951*, au lieu de : *344.217* tonnes en *1950*, et la production de raisins secs atteignait : *95.000* tonnes en *1951*, au lieu de : *110.000* tonnes en *1950*, dont il a été exporté : *34.962* tonnes en 1951 et *80.333* tonnes en 1950.

**En Union de l'Afrique du Sud,** la superficie du vignoble se maintient approximativement à : *52.230* hectares et la production totale de vins de toutes catégories, d'après les statistiques de l'Union des Sociétés Coopératives de Viticulteurs, s'élevait à : *2.907.785* hectolitres en *1951*, y compris les vins de distillation (802.664 hl.), au lieu de : *2.657.485* hectolitres en *1950*, y compris 787.368 hl. de vins de distillation.

Les exportations de vins se sont élevées à : *135.040* hectolitres en *1951*, au lieu de : *104.832* hectolitres en *1950*.

**En Uruguay,** la superficie totale cultivée en vignes s'élevait à : *17.868* hectares en *1951*, au lieu de : *17.715* hectares en *1950*.

La production de vins avait été de : *961.256* hectolitres en *1951*, au lieu de : *730.564* hectolitres en *1950*.

En ce qui concerne l'*U.R.S.S.*, nous n'avons toujours pas d'informations officielles, mais nous avons cru pouvoir, par recoupement de certains articles d'une revue viti-vinicole publiée à Moscou, et dont nous recevons le service, recueillir quelques renseignements que nous avons publiés dans le Bulletin et d'après lesquels, aussi bien la superficie que la production du vignoble russe seraient en augmentation.

Toutefois et jusqu'à plus ample informé, nous maintenons les chiffres antérieurement indiqués pour ce pays, soit :

— superficie en vignes 420.000 hectares et

— production de vins, environ 8.000.000 d'hectolitres.

L'auteur d'un article paru dans cette revue ayant cru devoir tirer de notre rapport général sur la situation de la viticulture, présenté et discuté lors de la XXXI^me^ Session du Comité, certaines conclusions à seules fins de propagande, il convient de faire observer que pour comparer la situation viti-vinicole entre les Pays membres de l'O.I.V. et le sien et pouvoir porter un jugement objectif, la simple logique exige de connaître de part et d'autre les données du problème. Or, nous avons vainement fait appel à la Direction de ladite Revue pour connaître la situation et les statistiques viti-vinicoles de l'U.R.S.S.

**En Yougoslavie,** la superficie du vignoble s'élevait à : *250.323* hectares en *1951*, dont : 15.445 hectares de vignes jeunes, au lieu de : *256.031* hectares en *1950*, dont : 21.380 hectares de vignes jeunes.

La production de vins s'est élevée à : *5.930.180* hectolitres en *1951*, au lieu de : *3.247.900* hectolitres en *1950*.

**En Nouvelle Zélande,** la superficie du vignoble s'élevait à environ : *437 hectares*.

La production de vin était de : *28.412* hectolitres en *1951*, au lieu de : *26.844* hectolitres en *1950*.

A la suite de cet examen d'ensemble des rapports et renseignements sur la situation viticole des divers pays, nous avons dressé :

1° *La Statistique mondiale des superficies cultivées en vignes et de la production de vins, de raisins de table et de raisins secs* dans le monde, dont il résulte notamment :

— que les superficies de vignes dans le monde s'élèvent à *8.591.906 hectares en 1951*, au lieu de : 8.568.076 hectares en 1950 (chiffre restifié), 8.760.800 hectares en 1949, 8.583.200 hectares en 1948, 8.613.600 hectares en 1947, soit une *moyenne de 8.631.425 hectares* pour ces 4 dernières années ;

— que la production de vins dans le monde s'est élevée à : *195.549.403* hectolitres en *1951*, au lieu de : 198.730.267 hectolitres en 1950, 162.813.135 hectolitres en 1949, 167.849.300 hectolitres en 1948, 164.761.600 hectolitres en 1947, soit une *moyenne de 173.538.500 hectos*, pour ces 4 dernières années.

2° *La Statistique pour l'Europe et l'Afrique du Nord des superficies en vignes et de la production de vins, de raisins de table et de raisins secs*, dont il convient de retenir particulièrement :

— que les superficies de vignes s'élèvent à *7.739.317 hectares en 1951*, au lieu de : 7.702.300 hectares en 1950, 7.348.600 hectares en 1949, 7.229.500 hectares en 1948, 7.146.400 hectares en 1947, soit une *moyenne de 7.356.700 hectares* pour ces 4 dernières années ;

— que la production de vin s'est élevée à *166.062.649 hectolitres en 1951*, au lieu de : 171.002.921 hectolitres en 1950, 145.653.800 hectolitres en 1949, 143.728.100 hectolitres en 1948, 140.404.800 hectolitres en 1947, soit une *moyenne de 150.197.400* hectolitres pour ces 4 dernières années.

Ces chiffres accusent un développement considérable aussi bien des superficies de vignes que de la production de vin, ces dernières années.

Par contre, la consommation du vin dans le monde, d'après des indications plus ou moins suffisantes et à défaut de statistiques officielles dans la plupart des pays, non seulement ne semble pas avoir progressé, mais elle accuserait plutôt un recul par rapport à celle d'avant-guerre.

En tout cas, la mévente du vin se fait sérieusement sentir aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord et ailleurs, où les stocks de vins disponibles sont en forte augmentation.

B.-A. SAMARAKIS.

# LA COOPÉRATION APPLIQUÉE A LA PRODUCTION ET A LA VENTE DES BOIS ET PLANTS DE VIGNE

C'est en 1945 que furent créées les premières Coopératives de Production et de Vente de Bois et Plants de Vigne, à Bram et à Mas-Saintes-Puelles dans l'Aude. Depuis cette date des organismes semblables se sont développés à Castelnau-le-Lez (Hérault, Aubord (Gard) et Le Muy (Var). Actuellement toutes ces coopératives sont adhérentes à l'Institut Coopératif de Sélection de Bois et Plants de Vigne de Montpellier qui est constitué, d'une part par les Coopératives de Production, et d'autre part les Coopératives d'Utilisation qui groupent des viticulteurs des régions méridionales et extra-méridionales telles que la Champagne, la Bourgogne, le Bordelais, les Charentes, l'Anjou, la Vallée de la Loire, etc...

La création d'une Coopérative de Production de plants de vigne était en 1945 un fait absolument nouveau. Les fondateurs de la Coopérative de Mas-Saintes-Puelles ont bien voulu nous indiquer dans quelles circonstances et pour quelles raisons ils avaient créé cet organisme.

Dans le Lauraguais Audois, les agriculteurs connaissaient déjà à cette époque les avantages de la Coopération, puisqu'il existait à Castelnaudary des Coopératives de Stockage de Céréales, d'Approvisionnement, de Travaux en Commun, et une Coopérative de Production de Semences sélectionnées. La production des plants de vigne, bien qu'elle ne fut pas importante, datait de la première reconstitution du vignoble. Du fait qu'elle s'était maintenue jusqu'alors, on pouvait déduire qu'elle constituait une spéculation rentable dans la région, et qu'il était possible de la développer sans courir de trop grands risques.

Par suite des dégâts, toujours croissants, causés dans le vignoble par la dégénérescence infectieuse, les viticulteurs préféraient se procurer les plants dans une région de polyculture, plutôt que dans une contrée essentiellement viticole. Or, dans le Lauraguais les vignes-mères sont plantées sur des terrains qui n'ont jamais porté de vigne (celle-ci étant assez peu cultivée) ; en outre, elles sont situées sur les coteaux, les terres de plaine étant réservées au blé, maïs ou fourrages. Dans ces conditions leur production est relativement faible, mais les bois qui en proviennent s'aoûtent mieux : la proportion de la moelle par rapport aux tissus lignifiés est faible, et tous les utilisateurs savent que la reprise au greffage en est fortement augmentée. De ce fait la demande devint supérieure à la production et il fallut envisager une augmentation de la superficie des vignes-mères.

Pour atteindre ce but la Création d'une Coopérative ne semblait pas, à première vue, indispensable. Cependant un examen plus approfondi du marché nous démontre que c'est le meilleur moyen pour rendre supportables par les producteurs les fluctuations parfois exagérées des cours. Nul n'ignore que les bois et plants de vigne constituent

une marchandise périssable qui, non seulement ne peut pas se conserver d'une année à l'autre, mais ne représente une certaine valeur que pendant quatre à cinq mois. Une surproduction même légère, s'accompagne inévitablement d'un effondrement total des prix, car la demande n'est nullement élastique. C'est dire le risque que court un exploitant dont le principal revenu est basé sur la production des plants de vigne. Le groupement des producteurs sous la forme Coopérative, tel qu'il a été conçu au Mas-Saintes-Puelles, remédie à cet inconvénient majeur.

En effet, les adhérents cultivent en vigne-mère une superficie allant du 1 10 au 1 20 de la surface totale des terres labourables de leur exploitation.

De ce fait, même dans le cas d'une mévente totale, la perte qui en résulte est facilement supportable par tous, alors qu'elle serait néfaste à une exploitation basée essentiellement sur la production des plants. Par ailleurs la taille, le débouturage, la culture des vignes-mères, s'effectuent au cours de l'hiver et au début du printemps, c'est-à-dire à une époque où, dans un pays producteur de céréales, la main-d'œuvre n'est qu'imparfaitement utilisée. L'introduction dans une exploitation donnée de la culture de pieds-mères, en faible proportion, n'augmente pas les frais relatifs à la main-d'œuvre. Elle permet de mieux l'utiliser pendant la morte saison, et la libère au moment des gros travaux de l'été, à une époque où elle fait souvent défaut.

Les fondateurs de la Coopérative avaient donc une vue juste des risques courus par les producteurs de plants de vigne et les avaient réduits au minimum. Mais leur plus grand mérite n'a pas été de créer un organisme inébranlable au point de vue économique. Ils sont allés vers le progrès dans le domaine de la technique. Ceci s'explique par le fait qu'il existait déjà à Castelnaudary une Coopérative de Producteurs de Semences sélectionnées, et, à la suite des résultats obtenus, l'idée de la sélection s'était fortement ancrée dans les esprits. En matière de bois et plants de vigne, l'amélioration de la production n'en était qu'à ses débuts, puisque la Section de Sélection et de Contrôle des Bois et Plants de Vigne, dirigée par M. le Professeur Branas, n'avait que deux ans d'existence. Un organisme nouveau, comptant parmi ses Administrateurs des praticiens qui depuis longtemps travaillaient à l'amélioration des céréales et connaissaient tous les problèmes de la Sélection, était mieux placé que quiconque pour se lancer dans cette voie, sans préjugés et sans routine.

Aussi les plantations de la Coopérative, qui couvrent actuellement 80 ha. furent exécutées en appliquant strictement les règles fixées par la Section de Sélection et de Contrôle. L'établissement des pieds-mères ne fut toléré que sur des terrains n'ayant jamais porté de vigne. La variété à planter dans les différentes parcelles fut déterminée après analyse du sol et du sous-sol. Toutes les plantations furent effectuées à l'aide de plants racinés « Sélectionnés Classe Elite ». Les plants classés « Elite » représentaient ce qu'il y avait de mieux à cette époque au point de vue de la pureté variétale et de l'état sanitaire, mais la Sélection est un travail de longue haleine et en 1945, les résultats atteints étaient encore loin du but poursuivi. Aussi lorsque les jeunes plantiers se développèrent, certaines souches présentèrent quelques symp-

tômes de la dégénérescence infectieuse, et d'autre part on remarqua la présence de quelques impuretés. Le Conseil d'Administration de la Coopérative fit procéder à l'élimination de toutes les souches paraissant défectueuses. Cette opération fut réalisée dans le courant de l'été 1948. Cette sélection massale fut facilement acceptée par les adhérents, car la Coopérative les dédommagea en leur fournissant gratuitement les plants de remplacement. Depuis 1948, cette épuration est d'ailleurs poursuivie chaque année dans les jeunes plantiers.

Nous avons rapidement exposé pour quelles raisons fut créée la Coopérative de Plants de Vigne de Mas-Saintes-Puelles. Ultérieurement nous nous proposons d'examiner en détail les différents buts que s'était fixée la Coopérative lors de sa création, et les moyens qui ont été mis en œuvre pour y parvenir.

P. TRUEL,
ingénieur agricole.

# LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX PARITAIRES

*(suite)*

Nous avons, dans notre précédent article, étudié la question de la compétence des tribunaux paritaires au cas où un conflit opposait non un bailleur et un preneur, mais un ex-bailleur et un occupant sans titre.

Et à l'occasion de ces problèmes, nous avons envisagé en partie le problème de la responsabilité délictuelle du preneur et, en ce cas, celui de la recherche du tribunal compétent. Il peut, en effet, y avoir dans cette hypothèse un véritable partage de compétence.

C'est ainsi qu'il a été admis la compétence du tribunal correctionnel pour statuer sur les faits délictueux commis par le preneur au préjudice du bailleur, spécialement pour le délit d'abattage d'arbres.

En revanche ledit tribunal n'est pas compétent pour connaître de l'action civile portée devant la juridiction répressive accessoirement à l'action publique, le législateur ayant accordé aux seuls tribunaux paritaires la connaissance des litiges entre bailleurs et preneurs, dont le bail peut être l'objet, la cause ou l'occasion.

En somme, ce jugement a fait une exacte et correcte application des principes, puisque, tout en sanctionnant pénalement le délit d'abattage d'arbres commis par le preneur au préjudice du bailleur, il en déclare l'incompétence du tribunal correctionnel pour statuer sur l'action civile, c'est-à-dire avec un litige entre un preneur et un bailleur.

*
**

En bien d'autres matières encore ; il a d'ailleurs été dénié compétence aux tribunaux paritaires.

Notamment à l'occasion d'une affaire de pas de porte se cachant sous une vente de bétail. Bien que le tribunal paritaire se rende compte que la somme de trois millions de francs pour la vente du cheptel par ailleurs waranté soit exagérée dans une proportion qui

peut aller du simple au double. Il n'en reste pas moins que le tribunal paritaire ayant compétence générale exclusive pour les difficultés relatives aux baux ruraux, ne peut se saisir d'un litige concernant une vente de bétail, même si cette vente cache un pas de porte exigé pour la conclusion du bail. Il y a donc lieu pour le tribunal paritaire de se déclarer incompétent.

*
**

L'incompétence paritaire a été aussi retenue en matière de concession de terres.

La concession des terres incultes attribuées par l'autorité préfectorale, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 27 août 1940, ne peut être assimilée à un bail à ferme, alors que l'acte de concession exige l'intervention de l'Administration qui a le pouvoir d'y mettre fin, et qu'en outre, le concessionnaire est tenu de remettre les terres en état de culture, sans pouvoir prétendre obligatoirement à son départ à une indemnité de plus-value.

Par suite les tribunaux paritaires ne peuvent connaître des difficultés nées entre le concessionnaire et le propriétaire, difficultés qui, aux termes mêmes de la loi du 19 janvier 1942, doivent être soumises au juge de paix, quand il s'agit du prix, et au tribunal civil quand il s'agit de l'exécution du cahier des charges.

*(à suivre).* R. MONTAGNE.

# QUESTIONS DIVERSES

## Les roches accidentellement potassiques

Nous avons vu précédemment qu'en dehors des sels haloïdes du potassium, qui constituent les grands gisements dont l'influence s'est faite profondément sentir sur les rendements agricoles, il existe d'autres roches dans lesquelles la potasse est un élément essentiel, le plus souvent à l'état de silicate, donc peu propre à la solubilité ; aussi, jusqu'à maintenant, n'ont-elles joué qu'un rôle assez modeste dans la fertilisation des sols.

On nous fait remarquer, avec juste raison, que cet élément ne se limite pas là dans les formations géologiques et qu'on le rencontre assez fréquemment dans d'autres roches dont nous n'avons pas fait mention. Il y est à l'état accidentel, c'est entendu, mais il y prend parfois des proportions suffisantes pour retenir l'attention ; parmi ces roches, celles qu'on englobe sous la dénomination générale de *schistes* peuvent même présenter un réel intérêt.

Par définition, le schiste est une roche sédimentaire, qui est déposée à l'état d'argile plastique, mais que les divers phénomènes de pression, de température et de métamorphisme qu'elle a subis ont transformé en roche dure, le plus souvent feuilletée, et en lui faisant perdre la propriété de faire pâte avec l'eau. Il va sans dire que le schiste a conservé la composition élémentaire de l'argile initiale ; or, comme l'argile dérive des roches feldspathiques, et qu'il est bien rare que les alcalis

aient été complètement éliminés — ce qui est le cas pour le kaolin — rien donc de surprenant que les schistes soient parfois potassiques.

En réalité le schiste, tout en restant à base essentielle de silicate d'alumine, peut, tout comme l'argile, renfermer de nombreux éléments accidentels ; c'est pour cela que sa composition varie à l'infini.

Dans les schistes ardoisiers de l'Anjou, qui sont certainement ceux qui chez nous ont reçu les plus larges utilisations, on a reconnu, depuis longtemps, la présence de 4 à 6 % d'alcalis, la soude y dominant de beaucoup et la potasse ne dépassant que rarement 1 % ; aussi n'a-t-on pas cherché des applications agricoles aux déchets de la fabrication des ardoises qui, cependant, jadis, étaient fort gênants.

Mais, dans tout le massif armoricain, au milieu de ces schistes siluriens, localement ardoisiers, on rencontre des sortes de couches interstratifiées dans lesquelles la roche a pris une composition et une structure toutes particulières ; elle est devenue noire, graphitique, charbonneuse ; on lui a donné le nom d'*ampélite* (*Le Progrès agricole et viticole* en a parlé dans son numéro du 2 août 1951), il semble qu'un phénomène encore inexpliqué a amené une concentration du carbone et, de plus, la teneur en potasse arrive fréquemment à 3 % ; d'ailleurs, l'agriculture bretonne en a usé en divers points comme engrais.

On ne peut néanmoins établir une règle générale puisque dans l'Aude les ampélites de même âge géologique exploitées à Counozouls pour produits réfractaires n'accusent que des teneurs insignifiantes en potasse, en tout cas ne dépassant jamais 1 %.

Dans l'Ardèche, aux confins du département du Gard, le gisement schisteux de Vagnas, exploité entre 1865 et 1875, pour la production d'huiles d'éclairage, avait attiré l'attention par la belle végétation spontanée des anciens terrils ; la teneur en potasse de ces cendres ne dépasse cependant jamais 2 %, ce qui ne leur donne aucun intérêt au point de vue agricole.

Plus récemment, les schistes toarciens qu'on extrayait à Séverac-le-Château (Aveyron), pour la fabrication de carburants, et qui laissaient des gros tonnages de cendres après leur pyrogénation, auraient certainement présenté quelque intérêt, tout au moins comme amendement, sinon comme engrais, mais l'entreprise, contre toute attente, ne fut qu'éphémère.

Des schistes analogues furent d'ailleurs exploités comme engrais aux environs de Vesoul, à cause des 2,50 à 3 % de potasse que contenaient leurs cendres ; ils le sont encore aujourd'hui, dans le Wurtemberg pour les mêmes fins ; là, ils accusent dans leurs cendres 5,75 % d'alcalis, dont 3,50 % de potasse. Dans les Ardennes, principalement vers Flize, les schistes toarciens donnèrent lieu pendant des siècles à d'énormes cendrières, dont les résidus étaient recherchés pour amender les terres trop calcaires ou trop sableuses et les rendre plus compactes. Il n'était pas question de potasse dans ces cendres, ce qui ne veut pas dire qu'elles n'en contenaient pas.

Pour notre région, c'est encore un autre étage géologique qui contient des roches à potasse, le permien. Ces terrains qui, dans l'échelle stratigraphique, se superposent aux formations carbonifères, sont assez peu répandus en France. On les connaît dans l'Allier et en Saône-et-Loire, où ils sont travaillés depuis plus d'un siècle pour en retirer des huiles pétrolifères par pyrogénation. Avant qu'on ait trouvé l'utilisation des résidus par le « béton de schiste cuit », on avait examiné si les immenses terrils, qui devenaient encombrants, ne pouvaient pas trouver place dans les amendements agricoles. Ces cendres contenaient bien de 4 à 6 % d'alcalis, mais la part de la potasse ne dépassait qu'exceptionnelle-

ment 1 %, trop faible évidemment pour justifier des opérations de broyage et de transports sur les lieux d'utilisation.

Par contre, on a signalé que certains schistes rouges de l'Estérel, d'âge permien, contenaient jusqu'à 9 % de potasse et que dans les environs de Lodève les mêmes schistes avaient des teneurs de 5 à 6 % ; sur les premiers on manque complètement de précision, mais, sur les seconds, nous savons que des travaux sont en cours, d'une part pour se rendre compte des tonnages et des teneurs exactes que les couches à potasse peuvent présenter et, d'autre part, pour voir comment l'agriculture peut tirer parti de ce genre de roches.

Toute la région qui va de Lodève à Bédarieux est couverte par les terrains permiens, tout juste voilés par quelques îlots de basaltes, ce qui représente plus de 15.000 hectares. C'est un ensemble assez disparate de grès et de schistes tantôt rouges, tantôt noirs, parfois même ardoisiers.

Sans prétendre expliquer la présence de la potasse en quantité appréciable dans les sédiments permiens, on serait tenté d'y voir une sorte de corollaire à la sédimentation d'ensemble de cet âge géologique. La période permo-triasique a été celle du comblement des dernières fosses hercyniennes et aussi celle des vastes formations lagunaires qui nous ont valu les gisements d'évaporation ; elle a engendré tous les grands dépôts de sels haloïdes de potasse que nous connaissons ; on peut donc raisonnablement admettre que certains sédiments argileux en aient reçu une imprégnation par les eaux dans lesquelles ils se sont constitués.

V. C.

—•—

## Sur l'irrigation des vignes

L'arrosage des vignes a mauvaise presse en France. On l'accuse être un procédé de mouillage comme l'abreuvement exagéré de la vache laitière.

L'expérience a démontré qu'une plante ou un animal donnent des produits de composition assez constante quelle que soit l'alimentation.

En Californie, des expériences ont été suivies dans sept localités en sols de types divers : Elles viennent de confirmer qu'un arrosage même tardif n'affecte ni l'apparence du raisin, ni son bouquet, ni sa qualité, ni ses aptitudes à la transformation en raisin sec ou en vin.

Tout au plus l'arrosage retarde un peu la maturité et favorise la grosseur des grains. Mais les différences ne sont appréciables qu'entre parcelles tenues tout près du point de flétrissage et les parcelles tenues tout l'été au taux d'humidité maximum.

Par exemple, les grappes de raisin Carignan mesuraient au 1er septembre, 155 millimètres avec irrigations, 145 millimètres sans irrigation.

L'arrosage ayant cessé à cette date les différences étaient atténuées à la récolte.

Pour obtenir 1 kgr. de raisin sec, on a dû employer 3,7 kgr. de raisins peu ou pas arrosés et 4 kgr. 1 de raisins des vignes toujours humides.

La densité du moût (degré Balling) fut peu influencée : par exemple, 20 sans irrigation, 19,1 avec irrigation.

Il est arrivé aux parcelles irriguées de donner le moût le plus dense, sans doute parce que la maturation y fût plus lente, plus régulière.

Les différences de degré alcoolique du vin n'ont pas dépassé trois dixièmes de degré.

Dans le Sud et le centre de la Californie, la pratique a conduit à arroser toutes les trois à quatre semaines, en été les vignes en sols légers ; les autres toutes les cinq ou six semaines. On n'irrigue pas les vignes dans le Nord de la Californie.

— • —

## Brevets universels

La question de propriété des inventions a été plusieurs fois soulevée dans « Science et Vie », notamment en mai 1952 : fuite des inventions.

Or, une invention profite en principe à toute l'humanité. Il n'est pas logique de ne délivrer que des brevets nationaux, et la prise de nombreux brevets ruine l'inventeur.

Nous avions mis jadis un grand espoir dans la Société des Nations qui nous paraissait toute désignée pour enregistrer les idées, et protéger les inventeurs (Rémunération de l'idée *in « Progrès agricole et viticole »*, Montpellier, 12 octobre 1919, p. 347 à 349).

L'Office des nations unies se décidera-t-il à étudier la question ? Il semble que ces organismes internationaux répugnent à encourager les individus et veulent seulement mettre d'accord les gouvernements, ce qui est insuffisant pour le bonheur des hommes.

Pierre LARUE,
ingénieur agronome.

— • —

## Autriche

*Vienne, fin août 1952.*

Le temps pendant les mois d'été fut très variable. Chaleurs intenses et sécheresse succédèrent à des abaissements soudains de température, à des averses et à la grêle. Les vignes en souffrirent beaucoup ; aussi on n'escompte qu'une récolte plutôt médiocre. Bien entendu beaucoup de choses dépendent encore du temps qu'il fera dans les prochaines six semaines, et il est encore difficile de faire des pronostics. Si le mois de septembre est beau et chaud on aura une bonne qualité et les vendanges seront avancées. Dans le cas contraire la récolte sera plus élevée, mais la qualité en souffrira.

Les vins de 1951 se sont bien écoulés et aucun signe de crise ne se fait sentir. Les prix sont stables, mais les vins de bonne qualité sont plus demandés que les vins de faibles degrés. Le commerce se tient actuellement dans l'expectative et n'achète que pour ses besoins immédiats.

Les pépinières de plants greffés ont beaucoup souffert du mauvais temps en mai et juin et puis des chaleurs excessives dans les six semaines du 1er juillet au 15 août. Leur rendement sera donc faible. Les champs de pieds-mères se sont bien développés, mais en certains lieux la grêle a fait de grands ravages.

Le parlement autrichien a voté en juillet une nouvelle loi qui défend la plantation de nouvelles vignes dans les plaines et dans les

lieux où la viticulture n'exista pas jusqu'à présent. Les viticulteurs sont très contents de cette nouvelle loi qui les protègera contre une concurrence désastreuse de la part d'une spéculation qui commença à planter des vignes à grand rendement dans les plaines.

André Teleki.

## PARTIE OFFICIELLE

### Vins délimités de qualité supérieure
(*J. O.* 3 août 1952)

Des arrêtés du 21 juillet 1952, parus au *J.O.* du 3 août, précisent les conditions d'attribution du label « Vins délimités de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine : Coteaux de Saint-Christol ; Mascara ; Aïn-El-Hadgar ; Coteaux de Mascara : Costières du Gard, Roussillon dels Aspres ; Corbières du Roussillon : Corbières supérieures du Roussillon.

## INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

**Ecole d'Agriculture et de Viticulture « Charlemagne »**, Carcassonne (Aude). — L'Ecole reçoit les jeunes Agriculteurs de 14 à 18 ans. Sont admis sans concours ceux titulaires du Certificat d'Etudes Primaires ou du Brevet Elémentaire. Les candidats ne possédant pas ces diplômes devront subir un examen d'entrée qui aura lieu fin septembre.

Les demandes d'inscriptions doivent parvenir aussitôt que possible et au plus tard le 15 septembre à la Direction de l'Ecole.

— • —

**Ecole d'Agriculture de Valabre, par Gardanne** (B.-du-R.). — L'Ecole reçoit les jeunes gens de 14 ou de préférence 15 ans.

Le niveau d'entrée est du Certificat d'Etudes Primaires ou d'un examen passé le 1er octobre à l'Ecole.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le Directeur de l'Ecole.

— • —

**Concours d'admission à l'Ecole régionale d'Agriculture d'Arras.** — Une deuxième session de l'examen d'entrée aura lieu le *jeudi 18 septembre 1952*. Des centres seront prévus à Arras et à Paris.

Le niveau d'études est celui de l'enseignement secondaire. La durée des études est de trois ans. Les élèves doivent avoir au moins 15 ans au 1er octobre de l'année d'admission.

Les candidats justifiant de la possession du Brevet d'Etudes du Premier Cycle du Second Degré ou d'un diplôme de niveau plus élevé sont dispensés du concours.

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur de l'Ecole régionale d'Agriculture *d'Arras* (Pas-de-Calais).

**Section Agricole du Lycée de Tournon.** — Depuis 1946, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Education nationale ont créé, à Tournon, une Ecole d'Agriculture annexée au Lycée national de garçons.

La durée normale des études est de trois années pour les candidats titulaires du Certificat d'Etudes Primaires, mais ceux qui possèdent le B.E.P.C. ou le Baccalauréat peuvent entrer directement en deuxième ou en troisième année.

Tous renseignements complémentaires vous seront donnés sur simple demande adressée soit à M. le Proviseur du Lycée national de Tournon-sur-Rhône, soit à M. le Directeur des Services agricoles de l'Ardèche, à Privas.

— • —

## Les travaux agricoles et viticoles en Septembre

Entre le 1er et le 30, les jours diminuent de 1 heure 42.
P. L. le 4 — D. Q. le 11 — N. L. le 19 — P. Q. le 26.

*AGRICULTURE*. — Continuer rentrée des céréales, le défrichement tréflière, le transport des fumiers. Semer seigle, orge, avoine d'hiver, jarosse, vesce, lentillon, pois gris, navette d'automne, pois gris d'hiver. Planter le colza. On arrache le chanvre femelle, les pommes de terre. Enfouissement des engrais verts.

*Ouest* : récolter sarrazin et effeuillage des choux à vaches.

*Midi* : récolter maïs, féverole, houblon, haricots, pommes de terre ; graines de betteraves, carottes, vesces d'été, trèfle et luzerne. Semer prairies naturelles.

Supprimer tout à fait le régime vert pour les chevaux. Fourrages et racines hachées et mélangées pour bêtes à l'engrais. Les jeunes dindes et les oies doivent être en bon état à la fin du mois.

*VITICULTURE*. — *A la vigne*. — Biner pépinières ; continuer les greffages à la Cadillac et à la Mayorquine jusqu'au 20 septembre dans le Midi. Ne pratiquer l'effeuillage que lorsque la maturation est très avancée.

*Au cellier*. — On rentre la vendange du 1er au 15 septembre dans le Midi et du 25 septembre au 15 octobre dans les autres régions. On préparera les vases vinaires là où on ne l'a pas encore fait. Les vins vieux réclament moins de surveillance que les autres mois précédents. Néanmoins, on les visitera de temps en temps et on soutirera dans des fûts méchés ceux qui auraient tendance à louchir.

*HORTICULTURE*. — Ensacher les raisins. Pincer. Greffer. Semer : épinards, mâche.

*Midi* : semer les pois.

Cueillette des pommes et des poires. Ne pas attendre leur parfaite maturité. Récolte des noyers et châtaigniers hâtifs.

*APICULTURE*. — Visiter les provisions des ruches ; donner à celles qui en manquent. Chaque ruche doit avoir au moins 15 kilogrammes. Provoquer de nouvelles pontes chez les ruches faibles. Donner des raines aux orphelines ou les marier à d'autres faibles.

*BÉTAIL*. — Alimenter progressivement avec fourrages secs associés aux racines hachées. Faire pâturer vieux sainfoin et trèfle de l'année. Faire monte des brebis.

## BIBLIOGRAPHIE

**La Revue Française de l'Elite, 7, rue Lafayette**, Paris IX^me^. — Dans son numéro 39, *la Revue Française* a voulu présenter, en une splendide livraison un tableau réel et vivant de l'Afrique du Sud moderne, cet univers lointain encore à peu près inconnu de nous, Européens.

Le Dr. D. F. Malan, premier ministre de l'Union Sud-Africaine, propose une « Charte » de l'Afrique, et offre la collaboration de son pays aux nations occidentales.

Christian de Caters dans son article liminaire, y décrit l'immense effort quotidien accompli dans tous les domaines, etc...

## BULLETIN COMMERCIAL

**MÉTROPOLE.** — *Aude*. — Carcassonne (6) : 8°5 à 11°, 250 à 295 ; Lézignan Corbières (3), Corbières et Minervois 10 à 12°, 280 à 295. — Narbonne (4), 8°5 à 10°, 250 à 280 ; 10 à 11°, 280 à 290 ; 11 à 12°, 290 à 300 ; alcool, pas de cote.

*Bouches-du-Rhône*. — Marseille (4), 9 à 10°, 265 ; 10 à 11°, 270 à 295.

*Gard*. — Nîmes (8), 8 à 10°, 285 à 305 ; 10 à 12°, 290 à 320 ; 10° C.S. 297.

*Hérault*. — Béziers (5), 9°, 255 à 270 ; 10°, 265 à 300 ; 11 à 12°, 280 à 300 ; 10°, C.S. 290. — Montpellier (9), 9°, 290 ; 10°, 300 ; 11 à 12°, 310 ; 10°, C.S. 298. — Sète (3), Vins d'Algérie, Alger : 11 à 12°5, 375 à 380 ; Oran : 12 à 12°9, 380 à 390 ; 13 à 13°9, 390 à 400 ; 14° et plus, 410 et plus ; Vins de Tunisie : pas d'affaires.

*Pyrénées-Orientales*. — Perpignan (6), 8°5, 235 à 270 ; 9°, 270 à 280 ; 10°, 275 à 285 ; 11 à 11°5, 290 à 300 ; 12 à 14°, 300 à 330 ; 10° C.S., pas de cote.

*Var*. — Brignoles (6), 10°5 à 12°, 290 à 315 ; rosés et blancs pas de cote.

*Vaucluse*. — Avignon (6), 9°5 à 10°5, 280 à 295 ; 10°5 à 11°5, Côtes-du-Rhône 330 à 340 ; Vins de café : 10°5 à 11°5, 290 à 320 ; Blancs : pas de cote. Récolte 52 : livrable au déblocage : 280.

**ALGÉRIE.** — Alger (8), premier choix : Rouges, 10 à 10°5, 325 à 330 ; 11 à 11°5, 320 à 340 ; 12 à 12°5, 325 à 340 ; Rosés : 11°, 330 ; Blancs : pas d'affaires ; vins avec compensation 10 à 11°5, 195 à 210 ; Récolte 52 : sur souches, premiere tranche libérable : 320 à 330.

Mostaganem (9), Rouge : 340 à 365 ; Rosé et Blanc : 330 à 360. — Oran (9), Rouge : 330 à 350.

## S. N. C. F.

### BILLETS « BON DIMANCHE »

*La S. N. C. F. communique :*

Pendant la période du 1^er^ mai au 15 octobre, la S. N. C. F. délivrera des billets « Bon Dimanche » sur les relations suivantes :

— de Montpellier à Sète, Marseillan-Plage et Agde — de Frontignan à Marseillan-Plage et Agde — de Nîmes et des gares du parcours au Grau-du-Roi — de La Levade et des gares du parcours au Grau-du-Roi — d'Alès, Tamaris, Grand'Combe et La Levade à Génolhac, Villefort, Prévenchères et La Bastide-Saint-Laurent-les-Bains.

Ces billets comportent une réduction de 30 à 40 %, ils seront valables un jour, sans prolongation (le dimanche ou la fête légale) dans les trains désignés.

Pour la relation « Nîmes-Le Grau-du-Roi » aller et retour le prix est de 250 fr. en 3^me^ classe. — Les enfants de 4 à 10 ans paieront la moitié du prix perçu pour les adultes. — Se renseigner aux guichets des gares intéressées.

Montpellier — Imprimerie Charles DÉHAN

# BULLETIN METEOROLOGIQUE — SEMAINE DU 31 AOUT AU 6 SEPTEMBRE 1952

| | DIMANCHE | | | LUNDI | | | MARDI | | | MERCREDI | | | JEUDI | | | VENDREDI | | | SAMEDI | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Θo | | pluie | Θo | | pluie | Θo | | pluie | Θo | | pluie | Θo | | pluie | Θo | | pluie | Θo | | pluie |
| | max. | min. | mm | max. | min. | mm | max. | min. | mm | max. | min. | mm | max. | min. | mm | max. | min. | mm. | max. | min. | mm |
| RENNES | 21 | 16 | 1 | 22 | 18 | » | 21 | 10 | » | 22 | 14 | P | 22 | 15 | P | 20 | 11 | 12 | 17 | 6 | P |
| ANGERS | 21 | 16 | 16 | 21 | 13 | » | 22 | 10 | » | 22 | 13 | P | 24 | 16 | 1 | 23 | 11 | 18 | 18 | 7 | P |
| COGNAC | 23 | 18 | 2 | 21 | 13 | » | 23 | 15 | » | 24 | 14 | » | 24 | 17 | » | 23 | 16 | 12 | 17 | 5 | 16 |
| BORDEAUX | 23 | 16 | 4 | 22 | 12 | P | 23 | 12 | » | 24 | 10 | » | 23 | 12 | P | 21 | 15 | 7 | 18 | 9 | 10 |
| TOURS | 26 | 16 | 3 | 20 | 13 | P | 22 | 13 | » | 23 | 12 | » | 23 | 16 | P | 23 | 10 | P | 13 | 9 | 3 |
| NEVERS | 27 | 16 | 1 | 24 | 13 | P | 23 | 12 | » | 24 | 12 | » | 23 | 15 | P | 22 | 13 | 3 | 13 | 10 | 21 |
| AGEN | 21 | 16 | 5 | 24 | 13 | » | 25 | 14 | » | 25 | 13 | » | 24 | 13 | » | 23 | 16 | P | 21 | 9 | 2 |
| CLERMOND-FERRAND | 24 | 17 | 2 | 22 | 14 | 1 | 22 | 12 | » | 23 | 14 | » | 21 | 15 | » | 23 | 13 | » | 21 | 8 | 10 |
| MONTÉLIMAR | 30 | 16 | 2 | 24 | 18 | » | 27 | 17 | » | 27 | 17 | » | 25 | 16 | » | 26 | 12 | » | 27 | 14 | P |
| TOULOUSE | 28 | 17 | » | 26 | 12 | » | 27 | 14 | » | 27 | 17 | » | 25 | 14 | » | 25 | 16 | » | 25 | 11 | P |
| CARCASSONNE | 30 | 18 | 1 | 26 | 16 | » | 29 | 17 | » | 28 | 16 | » | 27 | 16 | » | 26 | 17 | » | 25 | 12 | 2 |
| PERPIGNAN | 30 | 21 | 1 | 29 | 19 | » | 32 | 22 | » | 31 | 20 | » | 29 | 20 | » | 20 | 20 | » | 29 | 15 | 2 |
| MONTPELLIER | 25 | 20 | » | 27 | 17 | » | 30 | 15 | » | 30 | 17 | » | 30 | 20 | » | 30 | 18 | » | 25 | 15 | 1 |
| REIMS | 25 | 14 | 7 | 24 | 16 | » | 22 | 10 | P | 21 | 11 | » | 21 | 15 | » | 19 | 10 | 2 | 13 | 9 | 3 |
| STRASBOURG | 31 | 17 | 16 | 22 | 15 | 6 | 24 | 17 | » | 20 | 11 | » | 23 | 15 | P | 20 | 12 | 2 | 16 | 11 | 13 |
| DIJON | 27 | 16 | 5 | 24 | 17 | P | 24 | 17 | » | 25 | 13 | » | 23 | 16 | 5 | 23 | 14 | P | 16 | 8 | 22 |
| LYON | 30 | 18 | 5 | 22 | 16 | P | 21 | 13 | » | 25 | 14 | » | 23 | 15 | P | 23 | 12 | » | 25 | 11 | 7 |
| GRENOBLE | 31 | 18 | 2 | 23 | 16 | 4 | 25 | 16 | » | 25 | 15 | » | 22 | 10 | » | 22 | 10 | » | 27 | 13 | 20 |
| MARSEILLE | 29 | 19 | » | 28 | 15 | » | 30 | 18 | » | 29 | 20 | » | 26 | 20 | » | 27 | 16 | » | 27 | 17 | 36 |
| NICE | 26 | 17 | P | 28 | 18 | » | 27 | 18 | » | 26 | 18 | » | 26 | 18 | » | 26 | 18 | » | 26 | 16 | 8 |
| AJACCIO | 34 | 18 | P | 27 | 16 | » | 26 | 18 | » | 27 | 17 | » | 26 | 15 | » | 27 | 16 | » | 27 | 17 | 2 |
| ..... | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| ..... | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| ..... | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |
| ..... | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » |

# *Vignerons !...*

*Que désirez-vous ?*

**vous réaliserez les premières en obtenant la seconde...**

si vous employez le

## NOUVEAU PRESSOIR

# "SUPERCONTINU"

(Breveté S.G.D.G.) **"Nectar"** (Marque déposée)

# MABILLE

SPÉCIAL POUR VINS DE CRUS

***qui allie les avantages du Pressoir Continu***

Economie d'Achat, d'Installation, d'Exploitation
Suppression de la main-d'œuvre.
Vinification simplifiée.

***aux avantages des Pressoirs discontinus*** (à bras, au moteur, hydrauliques, horizontaux, etc...)
Jus clairs parfaits.
Produits de haute qualité.

---

Références, Renseignements, Devis et Catalogue franco sur demande adressée à

## "PRESSOIRS MABILLE"

Dépôt à Béziers (Hérault)

AMBOISE (I.-&-L.)

Maison fondée en 1835
R. C. Tours 195

*Pour recevoir en temps utile les qualités que vous désirez*

**Prévoyez dès maintenant votre approvisionnement**

# d'ENGRAIS AZOTES

*Vous profiterez de la baisse des Prix et des conditions de morte-saison*

**PORCS** Moutons 4.000 fr. pièce 20 kgs vendu fco port emb. 5 pour 20.000 fr. Téo CUZANCE (Lot).

**PORCS** vifs 2.000 frs pièce, 5 pour 12.000 fco port emb. vendu crédit. Echantillon farines vitamines gratis. VAL TOURY (E.-&-L.)

*La Publicité* constitue une documentation intéressante

**Ne manquez pas de la lire !**

# UN TOMBEREAU A VENDANGE

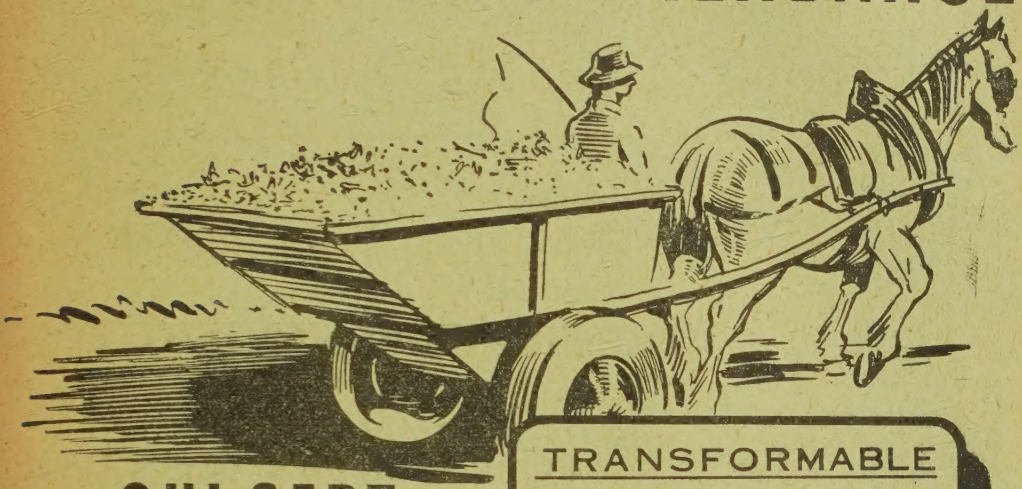

## QUI SERT TOUTE L'ANNÉE

LA BENNE AMOVIBLE EST INTERCHANGEABLE SUR LE CHASSIS STANDARD, AVEC DIVERS EQUIPEMENTS AGRICOLES - TRACTION ANIMALE OU MÉCANIQUE.

**5 MODÈLES**

TRANSFORMABLE EN

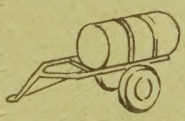

AFFUT PORTE-TONNEAU

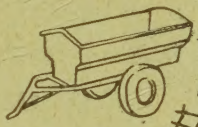

TOMBEREAU AGRICOLE

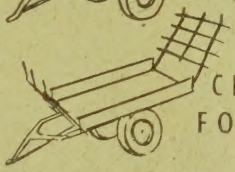

CHARRETTE FOURRAGÈRE

EN QUELQUES MINUTES ET SANS EFFORT

DEMANDEZ DOCUMENTATION "D·5" A

# C.CHARLET

**OULLINS (RHONE) Tél : LYON 130-51**

**MM. PLAZOL & JAMME**, 11, rue Maguelone, MONTPELLIER.
**TOUPY SONNIER**, 16, avenue Maréchal-Joffre, BÉZIERS.
**ARNAUD**, 36, boulevard Jean-Jaurès, CARCASSONNE.
**CHARDOUNAUD**, 10, boulevard des Arènes, NIMES.
**MOULIAS**, rue Verrerie, ARLES-sur-RHONE.

# De Laval

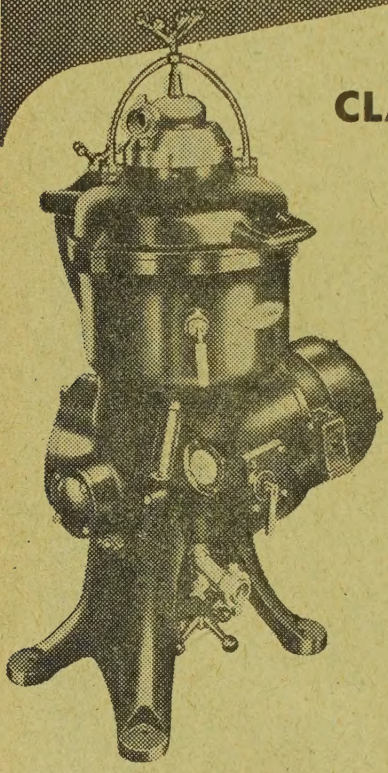

## CLARIFICATEURS CENTRIFUGES

POUR
- vins nouveaux
- vins de pressoirs
- vins faits

## RÉFRIGÉRANTS RAPIDES
**Pasteurisateurs instantanés pour le traitement des vins**

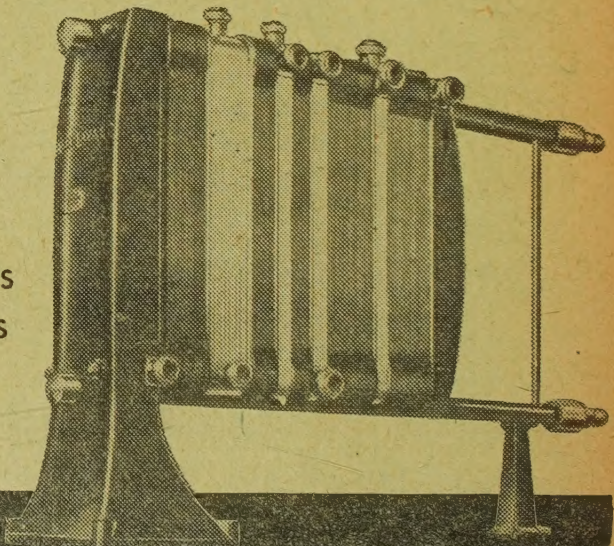

Nombreuses références dans les pays viticoles du monde entier

S-61

Société ALFA-LAVAL

10, rue Charles V - PARIS-IV[e] - 7, Boulevard Thiers - ALGER

LA SOCIÉTÉ DES
PRESSOIRS COLIN

*présente sa*

# PRESSE CONTINUE

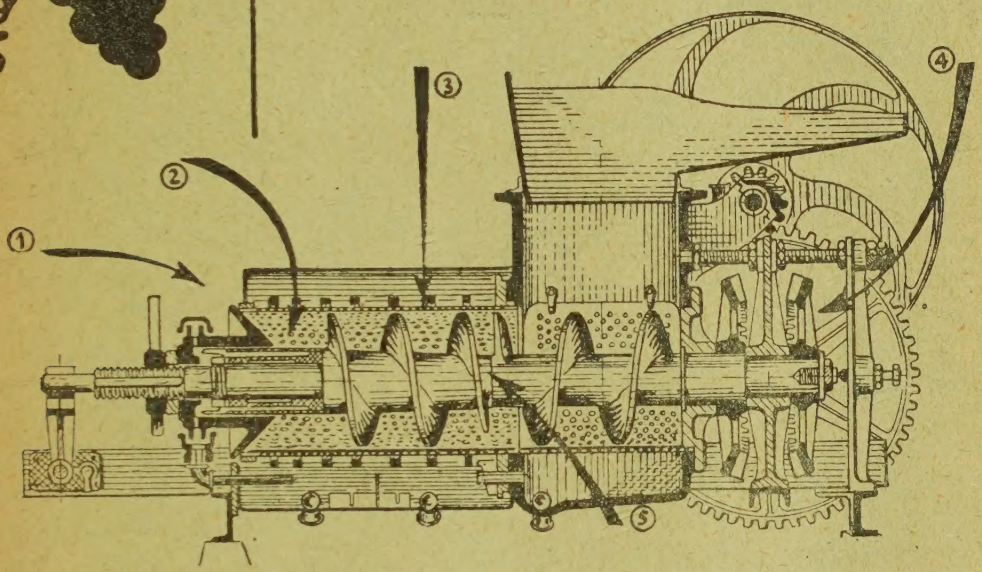


① Réglage par cône.
② Assèchement parfait sans excédent de pression, par l'essorage central.
③ Pressurage progressif sur toute la longueur du cylindre.
④ Pressurage lent, mécanisme robuste.
⑤ Jonction des deux hélices, pas d'écrasement des pépins et des rafles,

# VINIFICATION PARFAITE

## PRESSOIRS COLIN

21, Rue J.-J. Rousseau — MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine)
Téléphone : AVRON 25-15 et 16.

## PULVERISEUR VIGNERON A DISQUES

Merveilleux instrument à traction mécanique pour les façons d'entretien des vignes
Destruction radicale de toute végétation adventive — Emiettement parfait de la terre
Dispositif breveté permettant le CHAUSSAGE ou le DÉCHAUSSAGE

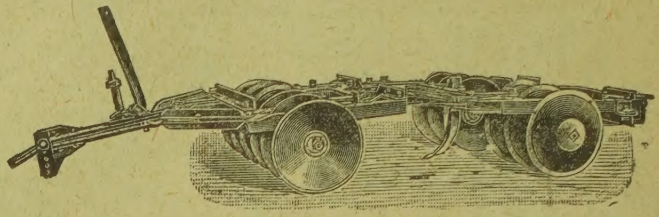

## SOCIÉTÉ DES CHARRUES FONDEUR

43, Avenue de Lombez. — **TOULOUSE** — TEL. 385.99

**Tous instruments aratoires à traction animale et mécanique :**
**Brabants, Bascules, Sous-soleuses, Extirpateurs. Pelles mécaniques**

**Demandez la brochure "La CULTURE PROFONDE sans retournement du sol par sous-solage" Edition 1950**

## Basse cour sans pertes

## Basse cour prospère

Faites confiance à des méthodes modernes, préventives et curatives, basées sur un quart de siècle d'expérience spécialisée, utilisées avec succès par des milliers d'éleveurs satisfaits.

Demandez aujourd'hui même la nouvelle brochure F.K. 58 de 24 pages illustrées "AU SERVICE DE L'AVICULTURE". Nous vous l'enverrons par retour sans engagement et sans frais pour vous.

**LABORATOIRES LISSOT**, Pacy-sur-Eure (Eure) - Tél. 24

*Nos produits sont en vente :*
Pharmacie DIEUZEIDE, 4, rue Maguelone à MONTPELLIER
Dans les meilleures pharmacies, et, à défaut, au Laboratoire qui expédie en toutes quantités par retour du courrier.

LE CHANTEJOT

## SEMOIRS - DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS

BREVETÉS

**Le CHANTEJOT pour épandage** { A LA VOLÉE, EN BANDES — EN LIGNE

Modèles à voie étroite pour **VITICULTURE**

**Le CHANTECOQ à doubles peignes pour Agriculture**

**Ets SIRAGA, Constructeurs - CHATEAUROUX (Indre)**

AGENCE GÉNÉRALE

ALGER VALENTIN ORAN

POUR AFRIQUE DU NORD